



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 139 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2025

Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir »

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour 2025 au titre de la résolution 79/1, intitulée « Le Pacte pour l'avenir », adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024 et pour laquelle aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2025.

Les incidences budgétaires de la résolution 79/1 pour 2025 s'élèvent à 8 474 000 dollars, déduction faite des contributions du personnel, à raison de 5 183 600 dollars qui serviront à appuyer les mandats énoncés dans le Pacte pour l'avenir et de 3 290 400 dollars relatifs à l'annexe I de la résolution, intitulée « Pacte numérique mondial ».

Les incidences budgétaires pour 2025 s'élèvent à 8 474 000 dollars, déduction faite des contributions du personnel, dont 2 691 700 dollars au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 142 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 447 800 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques), 90 000 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement), 858 300 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 781 900 dollars au titre du chapitre 12 (Commerce et développement), 453 900 dollars au titre du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 7 600 dollars au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2025.

L'Assemblée générale est invitée à la section IV du présent rapport : a) à ouvrir des crédits d'un montant total de 8 474 000 dollars pour 2025, comme suite à sa résolution 79/1, qui pourrait être imputé sur le fonds de réserve pour 2025 ; b) à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 772 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ; c) à approuver la création du



Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ; d) à approuver la création de 33 postes [1 D-2, 3 P-5, 15 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] ; e) à approuver l'inscription au chapitre 1 du budget ordinaire de six postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-2/1 et 1 G(AC)] du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires et qui seraient rattachés au Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble).

I. Introduction

1. Dans sa résolution 79/1, l'Assemblée générale a adopté le Pacte pour l'avenir, y compris le Pacte numérique mondial figurant à l'annexe I et la Déclaration sur les générations futures figurant à l'annexe II de la résolution. On trouvera dans le présent rapport les incidences budgétaires de la résolution 79/1.

II. Incidences budgétaires de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale

A. Le Pacte pour l'avenir

2. Aux termes des paragraphes 34 c), 37 f), 41 c), 42 b), 57 a), 74 a), 76, 78 b), 81 a) et b) et 83 e) de sa résolution 79/1, l'Assemblée générale :

a) a décidé de veiller à ce que les dépenses militaires ne compromettent pas les investissements dans le développement durable et l'édification d'une paix durable et demandé au Secrétaire général de fournir une analyse de l'impact de l'augmentation globale des dépenses militaires sur la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à la fin de la soixante-dix-neuvième session [par. 34 c)] ;

b) a demandé instamment au Secrétaire général d'user activement de ses bons offices et de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies ait les moyens nécessaires pour diriger et appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive, et engagé le Secrétaire général à porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales [par. 37 f)] ;

c) a demandé au Secrétaire général de réaliser la deuxième étude indépendante sur la contribution des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits d'ici à la fin de sa quatre-vingtième session [par. 41 c)] ;

d) a décidé de demander au Secrétaire général d'entreprendre une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, en tenant compte des enseignements tirés des processus de réforme antérieurs et en cours, et de soumettre à l'examen des États Membres des recommandations stratégiques et pragmatiques sur la manière dont la panoplie des outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies peut être adaptée face à l'évolution des besoins, afin de pouvoir trouver des réponses plus souples et mieux adaptées face aux défis existants, émergents et à venir [par. 42 b)] ;

e) a prié le Secrétaire général de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de tirer parti des sciences, de la technologie et de l'innovation dans l'action qu'elle mène, notamment en matière de planification, de prospective et d'anticipation, et de suivre et mesurer les progrès réalisés à l'échelle mondiale pour combler le fossé scientifique et technologique au sein des pays développés et des pays en développement et entre eux [par. 57 a)] ;

f) a rappelé le mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, tel qu'il est énoncé dans la résolution 48/141 en date du 20 décembre 1993, et prié le Secrétaire général d'évaluer le besoin des mécanismes de protection des droits de l'homme du système des Nations Unies, y compris le Haut-Commissariat, en financements suffisants, prévisibles, plus importants et durables, pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs mandats en toute efficacité et efficacité afin de traiter, en toute impartialité et objectivité et sans privilégier telle ou telle question,

les multiples problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face dans le domaine des droits humains [par. 74 a)] ;

g) a noté avec intérêt l'initiative visant à organiser un sommet biennal au niveau des chefs d'État et de gouvernement afin que l'Organisation et les institutions financières internationales renforcent leurs liens, se coordonnent davantage et s'emploient à collaborer plus systématiquement, faisant observer qu'il importe que tous y participent (par. 76) ;

h) a invité le Fonds monétaire international à examiner les moyens de renforcer et d'améliorer l'architecture de la dette souveraine compte tenu des mécanismes internationaux existants, en collaboration avec le Secrétaire général, la Banque mondiale, le Groupe des 20 et les principaux créanciers bilatéraux, ainsi que les débiteurs, et prié le Secrétaire général de rendre compte aux États Membres des progrès accomplis à cet égard et de leur présenter des propositions sur la question [par. 78 b)] ;

i) a décidé de prier le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer et de recommander, en étroite concertation avec les États Membres et les parties prenantes, un petit nombre d'indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui viendront compléter le produit intérieur brut et prendre en compte d'autres paramètres, compte tenu des travaux de la Commission de statistique et en s'inspirant du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de présenter le produit de ses travaux à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale ; a décidé d'entamer, à l'issue des travaux du groupe d'experts indépendants de haut niveau constitué par le Secrétaire général, un processus intergouvernemental placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les parties prenantes, dont la Commission de statistique, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les commissions régionales, chacune agissant selon son mandat, afin d'arrêter des indicateurs de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit national brut ou prennent en compte d'autres paramètres, compte tenu des recommandations du groupe d'experts [par. 81, a) et b)] ;

j) a décidé de prier le Secrétaire général de présenter aux États Membres pour examen, avant la fin de la soixante-dix-neuvième session, des recommandations sur la façon dont les échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités locales et régionales pourraient faire progresser le Programme 2030 et notamment contribuer à la territorialisation des objectifs de développement durable [par. 83 e)].

3. Les activités à mener en 2025 du fait de la résolution 79/1 constitueraient une charge de travail supplémentaire au titre des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 2 (Affaires politiques), 3 (Désarmement), 7 (Affaires économiques et sociales), 10 (Commerce et développement) et 25 (Services de gestion et d'appui) et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 (Affaires politiques), 4 (Désarmement), 9 (Affaires économiques et sociales), 12 (Commerce et développement) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2025 [A/79/6 (Sect. 2), A/79/6 (Sect. 3), A/79/6 (Sect. 4), A/79/6 (Sect. 9), A/79/6 (Sect. 12) et A/79/6 (Sect. 29B)].

4. Pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, l'exécution des activités prescrites dans la résolution représenterait une charge de travail supplémentaire en ce qui concerne les réunions et la documentation. Les activités prévues au paragraphe 41 c) de la résolution 79/1 amèneraient le

Département à traiter un document de 8 500 mots en 2026, avant la fin de la quatre-vingtième session. Le paragraphe 42 b) suppose la tenue de quatre réunions à New York en 2025, qui bénéficieraient de services d'interprétation, et le traitement d'un document de 8 500 mots en 2026. Les paragraphes 78 b), 81 a) et 83 e) entraînent chacun le traitement d'un document de 8 500 mots en 2025. Les réunions seraient interprétées dans les six langues officielles et les documents seraient également traités dans les six langues officielles. En ce qui concerne le paragraphe 76, il est envisagé que le sommet biennal se tienne sur une journée en 2025 et comprenne deux séances (une le matin et une l'après-midi), le service des séances devant être assuré au moyen des ressources existantes.

5. Pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les activités décrites aux paragraphes 37 f), 41 c) et 42 b) de la résolution 79/1 se déclinaient comme suit :

a) offrir aux États Membres, par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général et des Représentants et Envoyés spéciaux désignés par ses soins, un appui renforcé à la médiation et un savoir-faire en matière de politiques relatives à la médiation et à la diplomatie préventive, en s'inspirant des meilleures pratiques et en élaborant des orientations sur divers aspects et défis liés à la médiation et à la diplomatie préventive ;

b) contribuer à adapter l'action menée par l'ONU en matière de diplomatie préventive et de médiation à l'évolution de la réalité géopolitique et à l'émergence de nouveaux États Membres actifs et de coalitions d'États Membres, ainsi que d'organisations internationales et régionales, participant à des activités de diplomatie préventive et de médiation, et veiller à ce que la participation de ces acteurs et le recours aux bons offices du Secrétaire général soient fondés sur des cadres d'action adéquats et des capacités de planification suffisantes et s'inspirent des bonnes pratiques ;

c) exploiter les nouvelles méthodes et technologies, y compris les sciences comportementales et la prospective stratégique, pour rendre la diplomatie préventive et les bons offices plus efficaces et plus inclusifs, et pour aider à traiter des problèmes, tels que les discours de haine, la désinformation, la mésinformation et l'effet des nouvelles technologies, qui sont apparus plus largement comme des leviers clés de conflit, à la fois au niveau mondial et dans des contextes de conflit ou de crise particuliers. Il importe que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix travaille sur ces questions, dans le cadre de son mandat relatif au règlement et à la prévention des conflits ;

d) veiller à ce que l'appui aux activités de médiation et de diplomatie préventive et les bons offices du Secrétaire général, y compris par le biais des missions politiques spéciales, tiennent compte de divers facteurs concernant les conflits, notamment les acteurs non étatiques, les femmes et des jeunes, les chefs religieux, les médias sociaux, les campagnes d'incitation à la haine et la désinformation, afin de garantir que les processus soient plus efficaces et inclusifs et cadrent avec les politiques plus larges de l'Organisation ;

e) procéder à une analyse approfondie des contextes régionaux et nationaux de sorte que la dynamique des conflits soit bien comprise, ainsi que des possibilités et des défis relatifs aux activités de médiation et de diplomatie préventive, et combiner cette analyse avec l'appui à la médiation et le savoir-faire en matière de politiques de manière que les bons offices du Secrétaire général soient utilisés au mieux ;

f) produire une analyse approfondie, multidimensionnelle, globale et tenant compte des questions de genre afin d'évaluer la dynamique des conflits, de rendre les

processus de paix plus inclusifs et de parvenir à une appréciation précoce des conflits qui se font jour ou des crises, qui facilite la médiation et les activités de diplomatie préventive menées par l'ONU ;

g) assurer une liaison étroite avec les missions politiques spéciales et les opérations de paix, ainsi qu'avec les partenaires du système des Nations Unies travaillant dans des zones en proie à une crise ou à un conflit, et leur fournir des orientations politiques et un appui, tout en veillant à ce que les activités menées et les programmes tiennent compte des conflits ;

h) élaborer des analyses, des stratégies et des politiques visant à guider et à faciliter l'utilisation active des bons offices du Secrétaire général et à porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

i) procéder, avec des moyens spécialisés et en coordonnant les apports du système des Nations Unies, à la deuxième étude indépendante sur la contribution des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, et assurer une liaison étroite avec les jeunes lors de la préparation et du lancement de l'étude ;

j) préparer et mener une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, en partenariat avec le Département des opérations de paix, en vue de l'exécution du mandat visé au paragraphe 42 b).

6. Pour exécuter les activités prescrites au paragraphe 34 c), le Bureau des affaires de désarmement sera amené à faciliter les préparatifs d'une analyse de l'impact de l'augmentation globale des dépenses militaires sur la réalisation des objectifs de développement durable et à mettre cette analyse à la disposition des États Membres et du grand public sous une forme accessible avant la fin de la soixante-dix-neuvième session.

7. Pour exécuter les activités définies au paragraphe 42 b), le Département des opérations de paix procédera à un examen de l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies en 2026. L'examen sera mené avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et les ressources nécessaires à cette fin seront demandées dans le projet de budget-programme pour 2026.

8. Pour exécuter les activités énoncées aux paragraphes 57 a), 76, 78 b), 81 a) et b) et 83 e), le Département des affaires économiques et sociales serait amené à renforcer les capacités afin de suivre et de mesurer les progrès réalisés à l'échelle mondiale pour combler le fossé scientifique et technologique au sein des pays développés et des pays en développement et entre eux ; à établir des recommandations sur la façon dont les échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités locales et régionales pourraient faire progresser le Programme 2030 ; à créer un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations concernant des indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui complèteraient le produit intérieur brut (PIB) et prendraient en considération d'autres paramètres, en tenant compte des travaux de la Commission de statistique.

9. Pour exécuter les activités prévues aux paragraphes 76, 78 b) et 81 a) et b), la CNUCED serait amenée à renforcer ses capacités afin de faciliter l'organisation d'un sommet biennal visant à soutenir la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, qui mettrait l'accent sur une participation inclusive, et à soutenir les mécanismes intergouvernementaux en quête d'un consensus sur la réforme de l'architecture internationale de la dette ; à faciliter la création d'un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer des

recommandations concernant des indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui compléteraient le PIB et prendraient en considération d'autres paramètres, en tenant compte des travaux de la Commission de statistique.

10. Pour exécuter les activités énoncées au paragraphe 74 a), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait amené à procéder à l'évaluation demandée par le Secrétaire général en 2025 et à présenter la méthode d'évaluation, les constatations et les mesures à prendre par l'Assemblée générale.

11. Le Département de l'appui opérationnel aurait besoin de ressources destinées à financer des dépenses non renouvelables tenant à l'aménagement des bureaux destinés à accueillir les titulaires des 19 postes et de l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) dont la création est demandée à New York au bénéfice du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

12. Les ressources nécessaires à l'exécution des activités susmentionnées sont chiffrées à 5 631 200 dollars, dont 447 600 dollars au titre des contributions du personnel, et n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour 2025. On trouvera dans le tableau 1 la répartition des ressources nécessaires pour 2025, par chapitre du budget.

Tableau 1

Total des ressources supplémentaires nécessaires comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir »^a (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget/objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)		
Autres dépenses de personnel	118 300	49 000
Total partiel (chapitre 2)	118 300	49 000
Chapitre 3 (Affaires politiques)		
Postes	2 479 300	4 524 200
Autres dépenses de personnel	227 600	227 600
Consultants	153 000	101 800
Voyages du personnel	163 300	163 300
Services contractuels	111 800	36 800
Frais généraux de fonctionnement	6 900	6 900
Fournitures et accessoires	4 600	4 600
Mobilier et matériel	52 900	6 600
Subventions et contributions	248 400	–
Total partiel (chapitre 3)	3 447 800	5 071 800
Chapitre 4 (Désarmement)		
Consultants	29 600	–
Experts	14 600	–
Services contractuels	45 800	–
Total partiel (chapitre 4)	90 000	–

<i>Chapitre du budget/objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)		
Autres dépenses de personnel	600 300	551 400
Consultants	110 000	–
Experts	133 100	–
Voyages du personnel	9 900	21 100
Frais généraux de fonctionnement	5 000	–
Total partiel (chapitre 9)	858 300	572 500
Chapitre 12 (Commerce et développement)		
Autres dépenses de personnel	367 200	281 000
Voyages du personnel	18 000	14 900
Total partiel (chapitre 12)	385 200	295 900
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)		
Frais généraux de fonctionnement	284 000	–
Total partiel (chapitre 29B)	284 000	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	5 183 600	5 989 200
Chapitre 36 (Contributions du personnel)		
Autres (contributions du personnel)	447 600	672 100
Total partiel (chapitre 36)	447 600	672 100
Total (contributions du personnel incluses)	5 631 200	6 661 300

^a Ne comprend pas les ressources nécessaires à l'exécution des activités prescrites dans les annexes I et II de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

13. On trouvera des informations plus détaillées sur les ressources demandées par chapitre du budget et par objet de dépense dans les tableaux 2 à 7 et aux paragraphes 14 à 21.

1. Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

Tableau 2

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 2

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Autres dépenses de personnel	118 300	49 000
Total (chapitre 2)	118 300	49 000

14. *Autres dépenses de personnel.* Compte tenu des paragraphes 42 b), 78 b), 81 a) et 83 e) de la résolution 79/1, des ressources autres que celles affectées à des postes d'un montant de 118 300 dollars sont demandées pour 2025 pour les activités décrites au paragraphe 4 du présent rapport.

15. *Autres.* Un montant supplémentaire de 14 200 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

2. Chapitre 3 (Affaires politiques)

Tableau 3

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 3

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Postes	2 479 300	4 524 200
Autres dépenses de personnel	227 600	227 600
Consultants	153 000	101 800
Voyages du personnel	163 300	163 300
Services contractuels	111 800	36 800
Frais généraux de fonctionnement	6 900	6 900
Fournitures et accessoires	4 600	4 600
Mobilier et matériel	52 900	6 600
Subventions et contributions	248 400	-
Total (chapitre 3)	3 447 800	5 071 800

16. *Postes.* Compte tenu du paragraphe 37 f) de la résolution 79/1, il est proposé de créer 22 postes [3 P-5, 13 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 3 G(AC)] afin de renforcer les capacités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de diriger et d'appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive. Le montant demandé au titre des postes, à savoir 2 479 300 dollars, permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées à la création des 22 postes qui sont proposés, et tient compte d'un taux de vacance de 50 %, conformément aux procédures s'appliquant aux nouveaux postes. Compte tenu de l'effet-report, le montant nécessaire au titre des postes s'élèverait à 2 044 900 dollars en 2026, sur la base des coûts standard actuels. On trouvera de plus amples informations sur l'organigramme du Département et sur les fonctions se rattachant aux 22 postes aux annexes I et III du présent rapport. Un récapitulatif des informations relatives aux postes proposés est présenté dans les paragraphes qui suivent.

a) Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) :

Division des politiques et de la médiation

i) La rapidité de l'évolution de l'environnement mondial en matière de paix et de sécurité exige que l'ONU améliore constamment ses pratiques en matière de diplomatie préventive et de médiation pour faire face aux nouveaux défis. Le Département joue un rôle crucial en aidant l'ONU à s'adapter à l'évolution de la réalité géopolitique et à collaborer étroitement avec les États Membres et les groupes d'États Membres, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, dans le cadre des efforts de diplomatie préventive et de médiation. Toutefois, ses capacités thématiques et ses capacités en matière de politiques sont insuffisantes et ne lui permettent pas de garantir que les échanges et l'utilisation des bons offices du Secrétaire général reposent sur des cadres politiques adéquats, soient étayés par des capacités de planification suffisantes, s'inspirent des bonnes pratiques et puissent traiter de questions telles que les discours de haine, la désinformation, la mésinformation, l'impact des nouvelles

technologies et le rôle des acteurs non étatiques. En outre, le Département n'est pas doté de capacités suffisantes en matière de politiques pour faire cadrer l'action qu'il mène dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation, y compris par l'intermédiaire des missions politiques spéciales, avec les approches plus larges de l'ONU. Il ne dispose pas de capacités qui lui permettraient de tirer parti des nouvelles méthodes et technologies pour rendre la diplomatie préventive et les bons offices plus inclusifs et plus efficaces. Il importe d'outiller le Département pour que l'ONU puisse adapter les activités qu'elle mène dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation à l'évolution de la situation géopolitique, pour qu'il soit fait usage des bons offices du Secrétaire général de manière active, adéquate et appropriée et pour que le Secrétaire général puisse efficacement et dans les meilleurs délais porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

ii) Compte tenu de l'objectif du Pacte pour l'avenir et de la nécessité de mettre en œuvre les mesures définies dans le Pacte, et étant donné que le Département ne dispose pas de moyens adéquats, il est proposé de créer 11 postes [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] à la Division des politiques et de la médiation dont les titulaires exerceront des fonctions liées à la planification des politiques, à l'appui à la médiation et aux questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité. Les fonctions se rattachant à ces 11 postes sont présentées à l'annexe III ;

iii) La Division des politiques et de la médiation est dotée de quatre postes de spécialiste des questions politiques inscrits au budget ordinaire (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3), dont les titulaires exercent des fonctions de planification des politiques et bénéficient du concours d'un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes). Trop peu nombreux, ce personnel n'est pas en mesure de mettre en œuvre les activités prévues par la mesure 16 du Pacte, à savoir élaborer et mettre en place des mécanismes, selon les besoins, qui facilitent le règlement pacifique des différends, l'instauration d'un climat de confiance, l'alerte rapide et la gestion des crises, aux niveaux sous-régional, régional et international, afin de faire face aux menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, concevoir et appliquer des mesures de confiance afin de réduire les tensions et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, soutenir le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, et renforcer la coopération entre ces organisations et l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Il est donc proposé de doter la Division de six postes de plus [4 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] afin de renforcer les fonctions de planification des politiques. Les fonctions se rattachant à ces six postes sont présentées à l'annexe III ;

iv) La Division des politiques et de la médiation est dotée de six postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) dont les titulaires exercent des fonctions d'appui à la médiation et de deux postes d'agent(e)s des services généraux (Autres classes) inscrits au budget ordinaire. Trop peu nombreux, ce personnel n'est pas en mesure de mettre en œuvre les activités prévues par la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, à savoir intensifier le recours à la diplomatie et à la médiation pour apaiser les tensions dans les situations susceptibles de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment en déployant des efforts diplomatiques le plus tôt possible, et faire en sorte que le Secrétaire général use activement de ses bons offices. Il est donc proposé de doter la Division de quatre postes de plus (1 P-5,

1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] afin de renforcer les fonctions d'appui à la médiation. Les fonctions se rattachant à ces quatre postes sont présentées à l'annexe III ;

v) La Division des politiques et de la médiation est dotée de deux postes de spécialiste des questions politiques inscrits au budget ordinaire (1 P-5 et 1 P-4) dont les titulaires exercent des fonctions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Trop peu nombreux, ce personnel n'est pas en mesure de mettre en œuvre les activités nécessaires pour que soient tenus les engagements consistant à ce que les femmes puissent participer pleinement, sur un pied d'égalité, en toute sécurité et réellement à tous les processus de médiation et de paix menés par l'Organisation des Nations Unies. Il est devenu plus difficile que jamais de faire progresser la participation pleine, égale et véritable des femmes au rétablissement de la paix et à la prévention des conflits, dans un contexte marqué par une hostilité croissante à l'égard des droits des femmes et compte tenu de l'évolution de l'environnement dans lequel se déroule la médiation, à savoir un environnement où l'ONU dirige ou co-dirige un nombre plus réduit de processus de paix. Il importe de mobiliser des ressources pour renforcer l'analyse des dynamiques de genre qui influent sur la participation des femmes et pour apporter un appui opérationnel plus cohérent à l'ONU et aux autres médiateurs, ainsi qu'aux équipes de médiation. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à l'appui des fonctions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité, qui permettrait, dans le prolongement du paragraphe 37 du Pacte pour l'avenir, de renforcer l'aptitude de l'ONU à diriger et soutenir les activités de médiation, avec pour objectif de tenir les engagements consistant à ce que les femmes puissent participer pleinement, sur un pied d'égalité, en toute sécurité et réellement à tous les processus de médiation et de paix dirigés par l'ONU, ce qui est un élément indispensable pour parvenir à une paix durable. Les fonctions se rattachant à ce poste sont présentées à l'annexe III.

Structure politique et opérationnelle régionale

vi) Le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation devrait continuer de gagner en importance, et l'accentuation des clivages au niveau mondial pourrait entraîner un renforcement de l'action menée au niveau régional. Depuis de nombreuses années, l'ONU s'attache à renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont dit soutenir le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, et se sont engagés à renforcer la coordination et la coopération entre ces organisations et l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Il est proposé de créer sept postes (2 P-5 et 5 P-4) dans la structure politique et opérationnelle régionale, comme indiqué ci-après ;

vii) Au fil des ans, l'ONU a établi des bureaux régionaux et des bureaux de liaison avec des organisations régionales, qui ont facilité l'établissement de partenariats plus solides sur les questions de paix et de sécurité. Il s'agit notamment du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du bureau de liaison auprès de la Ligue des États arabes. Ces bureaux sont financés au moyen de contributions statutaires, compte tenu de la nature essentielle de leurs fonctions. Toutefois, ils ne couvrent qu'un petit nombre d'organisations régionales ; il est donc proposé de créer les trois postes suivants :

a. un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), situé à Addis-Abeba ; basé(e) à la Commission de l'Union africaine ; le (la) titulaire assurera la liaison avec elle, lui apportera son concours sur les questions liées à la médiation et à la diplomatie préventive et établira des stratégies politiques définissant le concours apporté par l'ONU à l'Union africaine en matière d'alerte rapide, de prévention et d'appui aux processus de paix ;

b. un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), situé à Jakarta, dont le (la) titulaire assurera la liaison avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les questions liées à la médiation et à la diplomatie préventive et établira des stratégies politiques définissant le concours apporté par l'ONU à l'ASEAN en matière d'alerte rapide, de prévention et d'appui aux processus de paix ;

c. un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), situé à Bruxelles, dont le (la) titulaire assurera la liaison avec les institutions de l'Union européenne sur les questions liées à la médiation et à la diplomatie préventive et établira des stratégies politiques définissant les domaines de coopération entre l'ONU et les institutions de l'Union européenne en matière d'alerte rapide, de prévention et d'appui aux processus de paix. Les fonctions se rattachant à ces trois postes sont présentées à l'annexe III ;

viii) L'évolution de l'environnement politique et des conditions de sécurité en Europe, exacerbée par le conflit en cours, exige que de très nombreux interlocuteurs se livrent à des échanges soutenus pour traiter les aspects multidimensionnels de la crise. Cette dynamique a mis à rude épreuve l'aptitude du Département à soutenir de manière intégrée la participation de l'ONU aux activités menées dans la région pour régler le conflit. Le Département ne dispose ni du savoir-faire ni des moyens nécessaires pour intervenir efficacement et propose donc la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Division de l'Europe et de l'Asie centrale. Le (la) titulaire du poste apportera un soutien stratégique ciblé et renforcera l'aptitude du Département à traiter les aspects multidimensionnels de la crise, en veillant à ce que l'action menée pour régler le conflit le soit en connaissance de cause et reste coordonnée et efficace. Les fonctions se rattachant à ce poste sont présentées à l'annexe III ;

ix) L'intensification du conflit armé entre Hamas et Israël depuis octobre 2023 et ses retombées régionales, notamment au Liban et dans la région, se sont soldées par une augmentation considérable du volume de travail du Secrétariat. L'intensification des tensions régionales et les retombées au Moyen-Orient exigent des échanges plus soutenus et une analyse plus pointue, en particulier une analyse théorique, menés en coopération avec les missions politiques spéciales et les bureaux présents sur le terrain. Afin d'intensifier le recours à la diplomatie et à la médiation pour apaiser les tensions dans les situations susceptibles de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment en menant une action diplomatique le plus tôt possible, comme prévu par la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, il est proposé de créer deux postes (P-4) à la Division du Moyen-Orient dont les titulaires s'acquitteraient des tâches tenant à la détérioration et à l'évolution rapide de la dynamique régionale au Moyen-Orient. Ces postes viendront renforcer les moyens limités dont dispose la Division et leurs titulaires contribueront à l'action menée par l'ONU dans la région pour obtenir des cessez-le-feu et lancer un processus politique en faveur de la paix et de la stabilité, à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et à diverses initiatives de médiation et divers efforts en faveur de la paix menés au niveau régional. Les fonctions se rattachant à ces deux postes sont présentées à l'annexe III ;

x) Compte tenu de la fermeture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'évolution rapide d'une situation régionale marquée par l'insécurité et l'instabilité politique, il importe de toute urgence que l'ONU poursuive ses activités de médiation et de diplomatie préventive concernant le Mali, notamment en renforçant l'analyse de la dynamique à l'œuvre au niveau régional. Le Département ne dispose pas de personnel chargé en propre de suivre la situation au Mali et il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Division de l'Afrique de l'Ouest dont le (la) titulaire serait chargé(e) de suivre et d'évaluer l'évolution de la situation politique dans le pays, de formuler des stratégies politiques et de mener à bien des analyses politiques et des analyses de tendances approfondies. Les fonctions se rattachant à ce poste sont présentées à l'annexe III.

b) Sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) :

i) Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont donné la priorité à une meilleure prise en compte par l'ONU et les institutions financières internationales et régionales des besoins des États Membres touchés par les conflits armés et l'instabilité régionale. Dans la note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix », le Secrétaire général voit dans les institutions financières internationales et régionales des « agents de la paix » et les invite à recentrer leurs mécanismes de financement sur les causes profondes de l'instabilité. Le Bureau ne dispose pas de personnel s'occupant spécifiquement de la question et il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) pour soutenir les échanges du système des Nations Unies avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales et régionales en matière de partenariat sur les questions de diplomatie préventive, dans le prolongement du paragraphe 37 du Pacte. Les fonctions se rattachant à ce poste sont présentées à l'annexe III ;

ii) Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont dit savoir qu'une participation pleine, effective, sûre et réelle des jeunes était essentielle au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Comme noté dans le rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), neuf ans après l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, suivie par les résolutions 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil, les problèmes persistent malgré une intensification de l'action menée pour faire progresser l'inclusion et la participation véritable des jeunes à la paix et à la sécurité. Par ailleurs, des progrès restent à faire en ce qui concerne les mesures à prendre pour aider les jeunes à participer aux processus de paix et au règlement des conflits : il s'agit d'un axe prioritaire qui contribuera à renforcer l'aptitude de l'ONU à diriger et appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive comme demandé au paragraphe 37 f) du Pacte pour l'avenir et qui consistera à mettre l'accent sur le respect des engagements visant à se mettre à l'écoute des jeunes de manière constructive. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) dont le (la) titulaire serait chargé(e) de mettre au point diverses stratégies visant à renforcer la participation et l'implication des jeunes dans les efforts de médiation et de diplomatie préventive et à faire progresser la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans son ensemble. Les fonctions se rattachant à ce poste sont présentées à l'annexe III.

c) Appui au programme : compte tenu des besoins susmentionnés, il importe de renforcer les moyens de gestion des ressources humaines dont dispose le Service administratif, qui est commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix. Le Service administratif compte actuellement cinq postes [1 P-4, 1 G(1°C) et 3 G(AC)], ce qui

ne suffit pas à appuyer les deux départements de manière adéquate. Il est proposé de doter le Service administratif de deux postes de plus [1 P-4 et 1 G(AC)], ce qui permettrait d'assurer efficacement l'appui administratif compte tenu des 20 postes qu'il est proposé de créer. Les fonctions se rattachant à ces deux postes sont présentées à l'annexe III.

17. Comme suite aux demandes formulées aux paragraphes 37 f) et 41 c) de la résolution 79/1, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 968 500 dollars sont demandées comme suit :

a) *Autres dépenses de personnel.* Un montant de 227 600 dollars est demandé aux fins de la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un(e) spécialiste des questions politiques (P-4) pour 24 mois (2025-2026), qui serait chargé(e) de la deuxième étude indépendante sur la contribution des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, est le chef de file des Nations Unies en ce qui concerne le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Au paragraphe 41 c) du Pacte pour l'avenir, l'Assemblée générale a décidé de demander au Secrétaire général de réaliser la deuxième étude indépendante sur la contribution des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits avant la fin de la quatre-vingtième session. Cela nécessiterait, en concertation et en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, de mener des activités de recherche, des consultations et des activités de rédaction et de sensibilisation, ainsi que cela avait été fait pour la première étude (A/72/761-S/2018/86). Il est donc proposé de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un(e) spécialiste des questions politiques (P-4) au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le (la) titulaire aurait principalement pour fonctions : a) de coordonner la participation des principaux partenaires internes et externes à l'établissement de l'étude, par l'intermédiaire d'un comité directeur et d'un groupe consultatif interinstitutions ; b) d'aider l'auteur(trice) principal(e) de l'étude, notamment en le (la) faisant bénéficier d'un savoir-faire technique et analytique et en supervisant le personnel d'appui ; c) de se tenir en contact avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les représentants de la société civile et les instituts de recherche à tous les stades de l'étude ; d) de mener des activités visant à faire connaître l'étude et à mobiliser un large soutien en sa faveur.

b) *Consultants.* Le montant de 153 000 dollars qui est demandé se décomposerait comme suit :

i) un montant de 101 800 dollars servirait à couvrir le coût d'un(e) consultant(e) principal(e) pendant 11 mois au total, réparti également entre 2025 et 2026, et d'un(e) consultant(e) junior pendant 12 mois au total, réparti également entre 2025 et 2026, pour les préparatifs de la deuxième étude indépendante sur la contribution des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits ;

ii) un montant de 51 200 dollars servirait à financer des dépenses non renouvelables tenant à 5 voyages pour chacun des deux consultants aux fins de la tenue de consultations régionales dans cinq régions et à un voyage pour une personne à New York aux fins de la présentation de la deuxième étude indépendante ;

c) *Voyages du personnel.* Un montant de 163 300 dollars couvrirait les voyages entrepris aux fins des consultations avec les autorités, des consultations sur les processus de médiation et des réunions avec les organisations régionales.

d) *Services contractuels*. Le montant de 111 800 dollars qui est demandé se décomposerait comme suit :

i) un montant de 50 000 dollars servirait à financer des dépenses non renouvelables aux fins de l'ajout d'outils d'intelligence artificielle et de traitement du langage naturel à la plateforme numérique existante visant à renforcer la capacité de l'ONU de mener un dialogue inclusif, et donc de soutenir la deuxième étude indépendante, en réponse aux demandes émanant des États Membres concernant une plus grande participation des jeunes aux processus de paix et aux processus politiques ;

ii) un montant de 25 000 dollars permettrait de financer des dépenses non renouvelables afférentes aux services de conférence à fournir à cinq consultations régionales qui se tiendraient dans le cadre de la deuxième étude indépendante ;

iii) un montant de 36 800 dollars servirait à financer les services de traitement des données, y compris le coût de l'assistance centralisée pour le matériel de bureautique fournie par le Bureau de l'informatique et des communications dans le cadre de l'accord de niveau de services ;

e) *Frais généraux de fonctionnement*. Le montant de 6 900 dollars couvrirait le coût des progiciels et des applications institutionnelles ;

f) *Fournitures et accessoires*. Le montant de 4 600 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau pour les titulaires des 22 postes et de l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) dont la création est proposée ;

g) *Mobilier et matériel*. Un montant destiné à financer des dépenses non renouvelables chiffrées à 46 300 dollars et des dépenses renouvelables chiffrées à 6 600 dollars est demandé au titre du mobilier et du matériel, ordinateurs portables compris, pour les titulaires des 22 postes et de l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) dont la création est proposée ;

h) *Subventions et contributions*. Il est demandé un montant de 248 400 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables au titre des voyages de 50 participants aux fins des consultations régionales, qui seraient organisées dans cinq régions dans le cadre de la deuxième étude indépendante ;

i) *Autres*. Un montant supplémentaire de 326 400 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

4. Chapitre 4 (Désarmement)

Tableau 4

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 4

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025	Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures
Consultants	29 600	–
Experts	14 600	–
Services contractuels	45 800	–
Total (chapitre 4)	90 000	–

18. Comme suite à la demande formulée au paragraphe 34 c) du Pacte pour l'avenir, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 90 000 dollars sont demandées comme suit :

a) *Consultants*. Un montant de 29 600 dollars couvrirait les coûts des compétences techniques à mobiliser pour procéder à une analyse de l'impact de l'augmentation globale des dépenses militaires sur la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) *Experts*. Un montant de 14 600 dollars couvrirait les voyages de cinq experts amenés à participer à un atelier de validation de 2 jours ;

c) *Services contractuels*. Un montant de 45 800 dollars couvrirait les coûts liés à l'élaboration et à la diffusion de documents visant à garantir que l'analyse est mise à la disposition des États Membres et du grand public sous une forme accessible.

5. Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

Tableau 5

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 9

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Autres dépenses de personnel	600 300	551 400
Consultants	110 000	–
Experts	133 100	–
Voyages du personnel	9 900	21 100
Frais généraux de fonctionnement	5 000	–
Total (chapitre 9)	858 300	572 500

19. Comme suite aux demandes formulées aux paragraphes 57 a), 76, 78 b), 81 a) et 83 e) du Pacte pour l'avenir, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 858 300 dollars sont demandées comme suit :

a) *Autres dépenses de personnel*. Des ressources d'un montant de 600 300 dollars sont demandées pour financer le coût des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) suivants :

i) un emploi de spécialiste du développement durable (P-3) serait nécessaire pendant quatre mois aux fins de la mise au point d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés à l'échelle mondiale pour combler le fossé scientifique et technologique, conformément à la demande formulée au paragraphe 57 a) ;

ii) un emploi de secrétaire exécutif(ve) (P-5) serait nécessaire pendant neuf mois ; son (sa titulaire) gérerait et appuierait les travaux du groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations concernant des indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui complèteraient le PIB et prendraient en considération d'autres paramètres, et établirait un rapport sur les travaux du groupe qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session. Il (elle) gérerait et appuierait les travaux du groupe d'experts en 2025. En particulier, il (elle) se chargerait des préparatifs des réunions, resterait en communication avec les experts, superviserait l'établissement des procès-

verbaux de toutes les réunions et du projet de rapport à soumettre à l'Assemblée générale en 2025 et organiserait des consultations avec les États Membres et les parties prenantes, conformément au paragraphe 81 a) ;

iii) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3) serait nécessaire pendant neuf mois ; son (sa) titulaire appuierait les travaux du groupe d'experts indépendants de haut niveau et du (de la) Secrétaire exécutif(ve), tant sur le plan administratif que sur le plan technique, notamment en ce qui concerne l'organisation de réunions en présentiel et des réunions virtuelles, l'établissement des procès-verbaux de toutes les réunions, le soutien à l'établissement du rapport à l'Assemblée générale et la liaison avec tous les consultants chargés des recherches, conformément au paragraphe 81 a) ;

iv) un emploi d'économiste (P-3) serait nécessaire pendant neuf mois ; son (sa) titulaire apporterait son concours à tous les aspects des préparatifs du sommet biennal et un appui technique au processus d'examen de l'architecture de la dette, assurerait le service des réunions pertinentes, établirait les rapports de synthèse s'y rapportant et contribuerait au rapport en 2025, conformément aux paragraphes 76 et 78 b).

b) *Consultants*. Un montant de 110 000 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables permettrait d'engager des consultants maîtrisant la question des indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables et des spécialistes des données dans des secteurs autres que le domaine économique et social, afin d'étayer les travaux du groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer, en 2025, des recommandations concernant les indicateurs, conformément aux paragraphes 81 a) et 83 e) ;

c) *Experts*. Un montant de 133 100 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables permettrait de couvrir les frais de voyage des 15 membres du groupe d'experts indépendants de haut niveau pour deux sessions en 2025 (l'une à New York et l'autre à Genève), à savoir des billets d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance (à New York et à Genève) et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément au paragraphe 81 a) ;

d) *Voyages du personnel*. Un montant de 9 900 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables permettrait de couvrir les frais de voyage de deux fonctionnaires chargés d'appuyer la réunion du groupe d'experts indépendants de haut niveau à Genève en 2025, à savoir des billets d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance à Genève et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément au paragraphe 81 a) ;

e) *Frais généraux de fonctionnement*. Un montant de 5 000 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables couvrirait divers coûts liés aux réunions du groupe d'experts indépendants de haut niveau à New York et à Genève en 2025, conformément au paragraphe 81 a) ;

f) *Autres*. Un montant de 64 600 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

6. Chapitre 12 (Commerce et développement)

Tableau 6

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 12

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025	Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures
Autres dépenses de personnel	367 200	281 000
Voyages du personnel	18 000	14 900
Total (chapitre 12)	385 200	900

20. Comme suite aux demandes formulées aux paragraphes 76, 78 b) et 81 a) du Pacte pour l'avenir, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 385 200 dollars sont demandées comme suit :

a) *Autres dépenses de personnel.* Des ressources d'un montant de 367 200 dollars permettraient de financer le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) comme suit :

i) un emploi d'économiste (P-4) serait nécessaire pendant neuf mois : son (sa) titulaire appuierait, en coordination avec le Département des affaires économiques et sociales, tous les aspects des préparatifs du sommet biennal, apporterait un appui technique au processus d'examen de l'architecture de la dette, y compris l'interaction avec les mécanismes commerciaux complexes qui sapent la capacité des pays d'assurer un endettement tolérable, concevrait et épaulerait les mécanismes intergouvernementaux de recherche de consensus sur la réforme de l'architecture de la dette internationale et codirigerait l'établissement du rapport sur les travaux du sommet biennal de 2025, conformément aux paragraphes 76 et 78 b) ;

ii) un emploi d'expert(e) en mégadonnées (P-4) serait nécessaire pendant neuf mois : son (sa) titulaire fournirait, en coordination avec le Département des affaires économiques et sociales, des conseils techniques et un appui analytique au groupe d'experts indépendants de haut niveau sur les méthodes, les indicateurs et les statistiques permettant de mesurer les progrès autres que ceux du PIB, examinerait les capacités des États Membres de façon à garantir que les mesures des progrès sont modulables selon les pays et universellement applicables, démontrant à cette occasion le potentiel des nouvelles sources de données et des nouvelles méthodes d'exploitation des données en ce qui concerne le renforcement des moyens d'action des pays, et proposerait des pistes de réflexion visant à approfondir les travaux relatifs aux méthodes et aux indicateurs et à combler les lacunes, conformément au paragraphe 81 a) ;

b) *Voyages du personnel.* Un montant de 18 000 dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables permettrait de couvrir :

i) les frais de voyage d'un membre du personnel chargé de participer au sommet biennal à New York en 2025 et de l'appuyer, à savoir un billet d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance à New York et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément aux paragraphes 76 et 78 b) ;

ii) les frais de voyage de trois membres du personnel qui participeront au sommet biennal à New York en 2025 et lui fourniront un appui, à savoir des billets d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance à

New York et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément aux paragraphes 76 et 78 b) ;

iii) les frais de voyage d'un membre du personnel chargé d'appuyer la réunion du groupe d'experts indépendants de haut niveau à New York en 2025, à savoir un billet d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance à New York et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément au paragraphe 81 a) ;

c) *Autres*. Un montant de 42 400 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

7. Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

Tableau 7

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 29B

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Frais généraux de fonctionnement	284 000	–
Total (chapitre 29B)	284 000	–

21. *Frais généraux de fonctionnement*. Un montant de 284 000 dollars permettrait de financer des dépenses non renouvelables aux fins de l'aménagement des bureaux, compte tenu des 19 postes (16 postes d'administrateur et 3 postes d'agent(e) des services généraux) et de l'emploi de temporaire dont la création est proposée à New York, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques), conformément aux demandes formulées aux paragraphes 37 f) et 41 c).

8. Pacte pour l'avenir : récapitulatif des ressources nécessaires

22. Les ressources susmentionnées n'ayant pas été demandées dans le projet de budget-programme pour 2025, il faudra prévoir pour l'exercice des ressources supplémentaires d'un montant de 5 183 600 dollars, dont 118 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 447 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), 90 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement), 858 300 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 385 200 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement) et 284 000 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel).

23. Un montant de 447 600 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

24. Les ressources nécessaires pour 2026 et au-delà seront demandées dans les projets de budget-programme pertinents, aux chapitres 2, 3, 9, 12 et 36.

B. Pacte numérique mondial (annexe I de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale)

25. Aux paragraphes 48, 56, 63, 72 et 74 du Pacte numérique mondial figurant à l'annexe I de sa résolution 79/1, l'Assemblée générale :

a) a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de constituer un groupe de travail chargé d'engager un dialogue

multipartite intégral et inclusif sur la façon dont la gouvernance des données à tous les niveaux pouvait favoriser le développement, et invité le groupe de travail à lui rendre compte de l'avancée de ses travaux au plus tard à sa quatre-vingt-unième session, ainsi qu'à formuler des recommandations aux fins de la mise en place de dispositifs de gouvernance des données équitables et interopérables et, éventuellement, à élaborer des principes fondamentaux visant à régir la gouvernance des données à tous les niveaux au service du développement, à avancer des propositions visant à favoriser l'interopérabilité des systèmes de données nationaux, régionaux et internationaux, à faire des observations sur la façon de répartir les effets bénéfiques des données et à proposer des solutions à même de faciliter des flux de données sûrs, sécurisés et fiables, y compris transfrontières, en faveur du développement (tous les objectifs de développement durable) (par. 48) ;

b) s'est engagée à constituer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un Groupe scientifique international multidisciplinaire indépendant de l'intelligence artificielle, dans lequel toutes les régions seraient représentées de façon équilibrée et qui serait chargé, en tirant parti des initiatives nationales, régionales et internationales et des réseaux de recherche existants, de promouvoir la compréhension scientifique de l'intelligence artificielle, en procédant, données factuelles à l'appui, à une analyse de son impact et de ses risques et des perspectives qu'elle ouvre (objectif de développement durable 17) [par. 56 a)] ;

c) a décidé d'engager, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, auquel participeraient les États et toutes les parties concernées et qui se tiendrait en marge des conférences et réunions de l'Organisation dans ce domaine (objectif de développement durable 17) [par. 56 b)] ;

d) a prié le Secrétaire général d'élaborer, en concertation avec les donateurs potentiels et le système des Nations Unies, des formules novatrices de financement aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle, basées sur des contributions volontaires, tenant compte des recommandations formulées par l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle au sujet d'un fonds mondial pour l'intelligence artificielle et qui viendraient compléter les mécanismes de financement des Nations Unies, et de les lui soumettre pour examen à sa soixante-dix-neuvième session (par. 63) ;

e) a prié le Secrétaire général, après avoir consulté les États Membres, de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, une proposition visant à créer un bureau chargé de faciliter, en étroite collaboration avec les mécanismes existants, la coordination de l'ensemble du système, qui tirerait parti des activités et ressources du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies et les absorberait, la proposition devant notamment préciser en détail les fonctions, la structure, le lieu, le mandat soumis à reconduction, les ressources et l'effectif dudit bureau (par. 72) ;

f) a décidé de convoquer une réunion de haut niveau intitulée « Examen de haut niveau du Pacte numérique mondial », qui se tiendrait à sa quatre-vingt-deuxième session, au cours de laquelle serait examiné un rapport d'activité du Secrétaire général et qui accueillerait la contribution et la participation de toutes les parties prenantes, dont la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Forum sur la gouvernance d'Internet et les entités qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, et prié son Président de nommer, à la quatre-vingt-unième session, deux cofacilitateurs, l'un(e) originaire d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, qui seraient chargés de favoriser la tenue de consultations intergouvernementales ouvertes, transparentes et inclusives en vue d'arrêter les modalités de ladite réunion de haut niveau (par. 74).

26. Les activités qui seraient menées en 2025 dans le cadre du Pacte numérique mondial représenteraient une charge de travail supplémentaire au titre des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 10 (Commerce et développement) et 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de plan-programme pour 2025 et des chapitres 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 12 (Commerce et développement), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2025 [A/79/6 (Sect. 1), A/79/6 (Sect. 2), A/79/6 (Sect. 12), A/79/6 (Sect. 29B) et A/79/6 (Sect. 29E)].

27. Conformément au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial, le Secrétaire général propose la création du Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme. Le Bureau absorberait les activités et ressources du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, tout en renforçant la coordination dans le système des Nations Unies des questions relatives à la coopération numérique et en facilitant le suivi et la mise en œuvre du Pacte numérique mondial.

28. L'actuel Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies est dirigé par un Envoyé, ayant rang de secrétaire général adjoint, qui rend compte directement au Secrétaire général. L'Envoyé pour les technologies, dont l'emploi a été créé en 2020, a pour mission de conseiller les hauts fonctionnaires de l'ONU sur les principales tendances technologiques, afin d'orienter la stratégie suivie par l'Organisation sur ces questions, de promouvoir et de coordonner les activités de coopération numérique, afin que les États Membres, le secteur technologique, la société civile et les autres parties prenantes disposent d'un interlocuteur privilégié pour l'ensemble du système des Nations Unies, et de faciliter le dialogue politique multipartite sur les technologies émergentes (voir A/74/821). Dans sa résolution 75/316, l'Assemblée générale a pris note de la création du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies et engagé l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies à soutenir les activités de collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies, afin d'éviter les chevauchements et de renforcer la transparence. L'Envoyé a également été chargé de diriger la mise en œuvre du plan d'action de coopération numérique et de coordonner l'action du Secrétariat sur les aspects numériques du rapport du secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), y compris pour ce qui était de l'élaboration du Pacte numérique mondial, comme noté par l'Assemblée dans sa résolution 77/150. En outre, le secrétariat de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, créé par le Secrétaire général en octobre 2023, est rattaché au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies.

29. Les fonctions du nouveau Bureau des technologies numériques et émergentes seraient les suivantes :

- a) conseiller les hauts fonctionnaires de l'ONU sur les principales tendances technologiques, afin d'orienter la stratégie suivie par l'Organisation sur ces questions ;
- b) promouvoir et coordonner les activités de coopération numérique dans le cadre d'activités menées auprès des États Membres, du secteur technologique, de la société civile et d'autres parties prenantes ;
- c) faciliter le dialogue politique multipartite sur les technologies numériques et émergentes ;

d) renforcer la coordination dans le système des Nations Unies sur les technologies numériques et émergentes ;

e) soutenir le suivi et la mise en œuvre du Pacte numérique mondial.

30. Le travail du Bureau sera guidé par les 13 principes généraux et complémentaires énoncés au paragraphe 8 du Pacte numérique mondial. Conformément au paragraphe 63 du Pacte, le Bureau contribuera à l'élaboration de formules novatrices de financement aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle, basées sur des contributions volontaires, qui seront soumises à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-dix-neuvième session.

31. Conformément au paragraphe 71 du Pacte numérique mondial, le Bureau établira un plan de mise en œuvre du Pacte, qui tiendra compte des contributions du système des Nations Unies et des autres parties concernées, pour examen par les États et les autres parties prenantes, qui sera présenté, avant l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information, dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

32. Conformément au paragraphe 74 du Pacte numérique mondial, le Bureau coordonnera l'établissement du rapport d'activité relatif à la mise en œuvre du Pacte, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-deuxième session. Le Bureau étant considéré comme une entité resserrée, il ne mènerait pas d'activités de renforcement des capacités par lui-même, mais apporterait son concours à celles dirigées par d'autres entités du système des Nations Unies en mettant au point des ressources, en diffusant les meilleures pratiques et en facilitant la collaboration dans le système et les accords avec des partenaires extérieurs.

33. L'Assemblée générale a demandé que le projet de création du Bureau comprenne des informations sur la reconduction du mandat du Bureau. Elle a également décidé d'examiner la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, sur la base des informations présentées dans le rapport d'activité du Secrétaire général, afin d'évaluer les progrès accomplis au regard de ses objectifs et de recenser toutes nouvelles occasions de coopération numérique et tous nouveaux problèmes pouvant l'entraver, à l'occasion d'une réunion de haut niveau qui se tiendrait à sa quatre-vingt-deuxième session. Le Secrétaire général est d'avis que le mandat du Bureau, qui porte sur les technologies et les tendances émergentes, continuera d'évoluer en fonction des décisions de l'Assemblée.

34. En ce qui concerne les activités prévues au paragraphe 63, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences serait amené à traiter en 2025, dans les six langues officielles de l'ONU, un document de 8 500 mots, qui viendrait s'ajouter à sa charge de travail. En ce qui concerne les demandes formulées aux paragraphes 56 et 74, il n'est pas possible d'estimer à l'heure actuelle les incidences financières afférentes au Groupe scientifique international multidisciplinaire indépendant de l'intelligence artificielle, au Dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et à l'examen de haut niveau du Pacte numérique mondial, les modalités de ces activités n'étant pas encore connues. Lorsque la forme, le cadre et les modalités des activités auront été déterminés, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur. En outre, une fois les modalités connues, conformément à la pratique établie, les dates des activités seront fixées en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, si des services de conférence doivent être fournis.

35. De même, pour le Département de la communication globale, en ce qui concerne le paragraphe 74, et pour le Bureau de l'informatique et des communications, en ce

qui concerne les paragraphes 56 et 74, lorsque la forme, le cadre et les modalités des activités auront été déterminés, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale.

36. Aux fins de la mise en œuvre des activités énoncées au paragraphe 48 du Pacte numérique mondial, la CNUCED fournirait un appui fonctionnel spécialisé au groupe de travail sur la gouvernance des données, faciliterait les voyages de 48 membres du groupe de travail originaires de 24 pays en développement et assurerait le service des réunions du groupe de travail.

37. Il faudrait créer un poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] au Service administratif du Département de l'appui opérationnel, et prévoir des ressources au titre de dépenses non renouvelables afférentes à l'aménagement des bureaux destinés aux titulaires des sept postes dont la création est proposée à New York pour le Bureau des technologies numériques et émergentes.

38. Pour l'Office des Nations Unies à Genève, des ressources autres que celles affectées à des postes seraient nécessaires pour couvrir le coût des services collectifs de distribution et des services d'entretien relatifs aux quatre postes du Bureau des technologies numériques et émergentes basés à Genève.

39. Les ressources nécessaires à l'exécution des activités susmentionnées sont chiffrées à 3 615 100 dollars, dont 324 700 dollars au titre des contributions du personnel, et n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour 2025. On trouvera dans le tableau 8 la répartition des ressources nécessaires, par chapitre du budget, pour 2025.

Tableau 8

Total des ressources supplémentaires nécessaires conformément à l'annexe I, intitulée « Pacte numérique mondial », de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget/objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)		
Postes	2 302 900	3 139 700
Autres dépenses de personnel	35 000	35 000
Dépenses de représentation	5 000	5 000
Consultants	110 600	39 000
Voyages du personnel	139 000	139 000
Services contractuels	63 600	63 600
Frais généraux de fonctionnement	6 400	6 400
Fournitures et accessoires	4 400	4 400
Mobilier et matériel	24 800	4 800
Total partiel (chapitre 1)	2 691 700	3 436 900
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)		
Autres dépenses de personnel	24 500	–
Total partiel (chapitre 2)	24 500	–

<i>Chapitre du budget/objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025 et les années ultérieures</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026</i>
Chapitre 12 (Commerce et développement)		
Autres dépenses de personnel	219 800	219 800
Experts	156 900	156 900
Frais généraux de fonctionnement	20 000	20 000
Total partiel (chapitre 12)	396 700	396 700
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)		
Postes	54 800	91 300
Frais généraux de fonctionnement	115 100	–
Total partiel (chapitre 29B)	169 900	91 300
Chapitre 29E [Administration (Genève)]		
Frais généraux de fonctionnement	7 600	7 600
Total partiel (chapitre 29E)	7 600	7 600
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 290 400	3 932 500
Chapitre 36 (Contributions du personnel)		
Autres (contributions du personnel)	324 700	427 100
Total partiel (chapitre 36)	324 700	427 100
Total (contributions du personnel comprises)	3 615 100	4 359 600

40. On trouvera des informations plus détaillées sur les ressources demandées par chapitre du budget et par objet de dépense dans les tableaux 9 à 13 et aux paragraphes 41 à 57.

1. Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)

Tableau 9

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 1

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025 et les années ultérieures</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026</i>
Postes	2 302 900	3 139 700
Autres dépenses de personnel	35 000	35 000
Dépenses de représentation	5 000	5 000
Consultants	110 600	39 000
Voyages du personnel	139 000	139 000
Services contractuels	63 600	63 600
Frais généraux de fonctionnement	6 400	6 400
Fournitures et accessoires	4 400	4 400
Mobilier et matériel	24 800	4 800
Total (chapitre 1)	2 691 700	3 436 900

41. *Postes.* Conformément aux demandes formulées au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial, le Secrétaire général propose de créer le Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), de le doter de 10 postes [1 D-2, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 1 G(1°C)] et d'inscrire au budget ordinaire 6 postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-2/1 et 1 G(AC)] du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le montant demandé au titre des postes, à savoir 2 302 900 dollars, permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées à la création et à la transformation des postes qui sont proposées, et tient compte d'un taux de vacance de 50 %, conformément aux procédures s'appliquant aux nouveaux postes. Compte tenu de l'effet-report, le montant nécessaire au titre des postes s'élèverait à 836 800 dollars en 2026, sur la base des coûts standard actuels. On trouvera de plus amples informations sur l'organigramme du Bureau et sur les fonctions se rattachant aux 16 postes aux annexes II et IV du présent rapport.

42. Le Bureau des technologies numériques et émergentes sera basé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et aura une petite équipe à Genève. Il serait composé du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), du Groupe de la coordination du système des Nations Unies et de la Section des politiques, de la recherche et de l'appui.

43. Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) sera chargé de nouer un dialogue de haut niveau au Secrétariat de l'ONU, dans le système des Nations Unies, avec les États Membres, le secteur technologique, la société civile et diverses parties prenantes pour intensifier la coopération mondiale dans le domaine des technologies numériques et émergentes, à la faveur des possibilités offertes par les technologies, tout en atténuant les risques, et de faciliter des progrès collectifs vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il s'attachera à renforcer, à soutenir et à compléter les instances existantes telles que le Forum sur la gouvernance d'Internet, notamment en agissant en faveur d'une plus grande inclusivité et de la participation effective des diverses parties prenantes de toutes les régions aux mécanismes pertinents.

44. Il est proposé que le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) soit composé de six personnes, comme suit : le (la) Chef du Bureau/Secrétaire général(e) adjoint(e), un(e) Directeur(trice) (D-2), un(e) fonctionnaire d'administration (P-3), un(e) spécialiste adjoint(e) de la gestion de programmes (P-1) et deux assistants administratifs [un(e) agent des services généraux (Autres classes) et un(e) agent des services généraux (1^{re} classe)]. Les fonctions s'attachant aux postes sont présentées à l'annexe IV.

45. Le Groupe de la coordination du système des Nations Unies participera aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies concernant les technologies numériques et émergentes et en facilitera les travaux. L'inscription au budget-programme de ressources spécialement consacrées à la coordination faciliterait des échanges plus fréquents et plus soutenus et un suivi systématique de l'action menée conjointement, ce qui irait dans le sens de synergies et d'une communication collectives sur les questions relatives aux technologies numériques et émergentes et d'une utilisation plus efficace des ressources du système des Nations Unies.

46. Le Groupe s'emploiera à tirer le meilleur parti des synergies et à éviter les doubles emplois entre la mise en œuvre du Pacte numérique mondial et des mécanismes tels que l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information, et appuiera l'action menée pour donner suite aux demandes énoncées dans le Pacte. Conformément au paragraphe 35 e) du Pacte, il évaluera l'impact de la

mésinformation et de la désinformation sur la réalisation des objectifs de développement durable, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Conformément au paragraphe 49 du Pacte, il facilitera les discussions entre les entités des Nations Unies pour aider à dégager une conception commune de ce que peut être une gouvernance des données à tous les niveaux au service du développement, en tirant parti des travaux du groupe de travail spécialisé de la Commission de la science et de la technique au service du développement et des travaux d'autres organes et parties prenantes, y compris ceux de la Commission de statistique.

47. Il est proposé que le Groupe de coordination du système des Nations Unies comprenne trois personnes, comme suit : un(e) Chef d'équipe chargé(e) de la coordination (P-4), un(e) coordonnateur(trice) (P-3), et un(e) coordonnateur(trice) adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2). Les titulaires des trois postes seront basés à Genève, afin de renforcer le dialogue, les flux d'information et la coordination entre les entités du système des Nations Unies basées à Genève en ce qui concerne la coopération numérique et la mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Les fonctions s'attachant aux postes sont présentées à l'annexe IV.

48. La Section des politiques, de la recherche et de l'appui facilitera le dialogue politique multipartite sur les technologies numériques et émergentes, en coopérant avec les États Membres, le secteur technologique, la société civile et diverses parties prenantes et en soutenant les mécanismes intergouvernementaux pertinents en fonction des besoins. Elle mènera des recherches sur les effets des technologies émergentes pour le travail de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits humains et du développement durable et procèdera à une analyse approfondie de la question afin d'éclairer les discussions multipartites, y compris par l'intermédiaire de mécanismes existants tels que le Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général. Elle mènera également des recherches sur les politiques afin d'élaborer des orientations visant à mettre les technologies au service du développement, en étroite collaboration avec les commissions économiques régionales et le Bureau de la coordination des activités de développement, en vue d'aider les équipes de pays des Nations Unies à appuyer le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques et émergentes, et recueillera et diffusera à cet effet des orientations et de bonnes pratiques à l'usage des États Membres, des organisations régionales et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La Section facilitera les partenariats avec et entre les universités, le secteur privé et d'autres institutions pour soutenir les activités du Bureau, notamment en ce qui concerne la collaboration en matière de recherche et le renforcement des capacités sur les questions technologiques.

49. La Section sera chargée de suivre l'adoption et la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, ainsi que l'élaboration, pour examen par les États et les autres parties prenantes, d'un plan de mise en œuvre du Pacte, comme le prévoit le paragraphe 71 du Pacte. Elle soutiendra l'élaboration de formules novatrices de financement aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle, basées sur des contributions volontaires, tenant compte des recommandations formulées par l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle au sujet d'un fonds mondial pour l'intelligence artificielle, comme prévu au paragraphe 63 du Pacte.

50. Il est proposé que la Section des politiques, de la recherche et de l'appui comprenne sept personnes, comme suit : un(e) Chef de Section (P-5), un(e) administrateur(trice) de programme chargé(e) des partenariats (P-4), un(e) administrateur(trice) de programme chargé(e) de l'appui aux politiques (P-3), deux administrateurs de programme chargés de la recherche sur les politiques (P-4 et P-3), un(e) administrateur(trice) de programme (adjoint(e) de 2^e classe) chargé(e) des partenariats (P-2) et un(e) administrateur(trice) adjoint(e) de 2^e classe chargé(e) des rapports (P-2). Les titulaires de six de ces postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 P-2) seront

basés à New York et un(e), l'administrateur(trice) de programme chargé(e) des partenariats (P-4), sera affecté(e) à Genève. Les fonctions s'attachant aux postes sont présentées à l'annexe IV.

51. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 388 800 dollars sont demandées comme suit :

a) *Autres dépenses de personnel.* Un montant de 35 000 dollars est demandé pour financer le remplacement du personnel en congé parental ou en congé de maladie et le recrutement de personnel temporaire afin de faire face aux périodes de forte charge de travail, notamment pendant les conférences, les manifestations et les sommets ;

b) *Dépenses de représentation.* Le montant estimatif de 5 000 dollars permettrait d'organiser des réceptions officielles telles que des manifestations spéciales et d'autres activités de sensibilisation visant à établir et à maintenir des relations et des partenariats avec les États Membres, le secteur technologique, la société civile et d'autres parties prenantes ;

c) *Consultants.* Un montant de 110 600 dollars est demandé pour financer le recours à des consultants qui seraient chargés de mener des recherches et des projets spécialisés liés au renforcement de la coordination du système des Nations Unies et des partenariats multipartites dans le domaine des technologies numériques et émergentes ;

d) *Voyages du personnel.* Un montant de 139 000 dollars est demandé pour couvrir les voyages des fonctionnaires appelés à collaborer avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies et à participer à des forums et à des mécanismes, tels que l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information et le Forum sur la gouvernance d'Internet ;

e) *Services contractuels.* Un montant de 63 600 dollars est demandé pour financer les services de traitement des données et les coûts de développement d'un site Web ;

f) *Frais généraux de fonctionnement.* Le montant estimatif de 6 400 dollars permettrait de couvrir les dépenses de communication (téléphonie, Internet et services de photocopie) ;

g) *Fournitures et accessoires.* Le montant estimatif de 4 400 dollars permettrait de couvrir les fournitures et le matériel de bureau ;

h) *Mobilier et matériel.* Un montant de 24 800 dollars est demandé pour financer principalement l'acquisition d'ordinateurs pour les titulaires des postes qu'il est proposé de créer ;

i) *Autres.* Un montant de 284 300 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

2. Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

Tableau 10

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 2

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Autres dépenses de personnel	24 500	–
Total (chapitre 2)	24 500	–

52. Compte tenu du paragraphe 63 du Pacte numérique mondial, des ressources autres que celles affectées à des postes d'un montant de 24 500 dollars sont demandées pour 2025 pour les activités décrites au paragraphe 34 du présent rapport.

53. Un montant de 2 900 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

3. Chapitre 12 (Commerce et développement)

Tableau 11

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 12

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Autres dépenses de personnel	219 800	219 800
Experts	156 900	156 900
Frais généraux de fonctionnement	20 000	20 000
Total (chapitre 12)	396 700	396 700

54. Comme suite à la demande formulée au paragraphe 48 du Pacte numérique mondial, des ressources non affectées à des postes d'un montant de 396 700 dollars sont demandées comme suit :

a) *Autres dépenses de personnel.* Un montant de 219 800 dollars permettrait de financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un(e) économiste (P-4), qui serait basé(e) à Genève pendant deux ans (2025 et 2026) ; le (la) titulaire fournirait un appui technique spécialisé au groupe de travail sur la gouvernance des données en menant des recherches sur les lacunes existantes en matière de gouvernance mondiale des données, en formulant des propositions pour y remédier, en évaluant les effets techniques, économiques et sociaux qu'auraient différentes politiques, en particulier pour les pays en développement, et en apportant son concours à l'établissement du rapport du groupe de travail qui sera présenté à l'Assemblée générale au plus tard à la quatre-vingt-unième session ;

b) *Experts.* Un montant de 156 900 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de 48 membres du groupe de travail originaires de 24 pays en développement pour une session par an, à savoir des billets d'avion en classe économique, cinq jours d'indemnités journalières de subsistance à Genève et les faux frais au départ et à l'arrivée. Une partie des préparatifs pourront se faire dans le cadre

de consultations en ligne, mais l'expérience a montré que des négociations complexes telles que celles qui exigent un consensus sur la question de la gouvernance des données ne peuvent avoir lieu sans interaction en présentiel ;

c) *Frais généraux de fonctionnement.* Un montant de 20 000 dollars est demandé pour couvrir divers coûts liés aux réunions du groupe de travail, notamment les services d'interprétation et la location d'installations de conférence ;

d) *Autres.* Un montant de 25 300 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

4. Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

Tableau 12

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 29B

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Postes	54 800	91 300
Frais généraux de fonctionnement	115 100	–
Total (chapitre 29B)	169 900	91 300

55. *Postes.* Comme suite au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial, un montant de 54 800 dollars est demandé aux fins de la création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] au Service administratif du Département de l'appui opérationnel afin de fournir un appui administratif au Bureau des technologies numériques et émergentes dont la création est demandée, notamment un appui concernant la gestion des ressources humaines, le traitement des demandes d'autorisation de voyage, les bureaux et le mobilier, le matériel et les fournitures de bureau.

56. Un montant de 115 100 dollars est demandé au titre des ressources non affectées à des postes pour financer des dépenses non renouvelables comme suit :

a) *Frais généraux de fonctionnement.* Un montant de 115 100 dollars permettrait d'aménager les bureaux destinés aux titulaires des sept postes dont la création est demandée (6 postes d'administrateur(trice) et 1 poste d'agent(e) des services généraux) à New York au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), conformément aux demandes formulées au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial ;

b) *Autres.* Un montant de 12 200 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

5. Chapitre 29E [Administration (Genève)]

Tableau 13

Ressources supplémentaires à inscrire au chapitre 29E

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Frais généraux de fonctionnement	7 600	7 600
Total (chapitre 29E)	7 600	7 600

57. Comme suite au paragraphe 72 du Pacte numérique mondial, il est proposé d'allouer à l'Office des Nations Unies à Genève un montant de 7 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, pour financer le coût des services collectifs de distribution et d'entretien afférents aux quatre postes du Bureau des technologies numériques et émergentes basés à Genève.

6. Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du Pacte numérique mondial figurant à l'annexe I de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale

58. Les ressources susmentionnées n'ayant pas été demandées dans le projet de budget-programme pour 2025, il faudra prévoir pour l'exercice des ressources supplémentaires d'un montant de 3 290 400 dollars, dont 2 691 700 dollars au chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 396 700 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), 169 900 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 7 600 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)].

59. Un montant de 324 700 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

60. Les ressources nécessaires pour 2026 et au-delà seront demandées dans les projets de budget-programme pertinents, aux chapitres 1, 12, 29B, 29E et 36.

C. Déclaration sur les générations futures (annexe II de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale)

61. Aux termes des paragraphes 32 b) et c) de la Déclaration sur les générations futures figurant à l'annexe II de sa résolution 79/1, l'Assemblée générale :

a) a décidé de convoquer une réunion plénière de haut niveau sur les générations futures pour examiner la mise en œuvre de la déclaration à sa quatre-vingt-troisième session et faire le point sur les mesures prises pour tenir compte des besoins et préserver les intérêts des générations futures [par. 32 b)] ;

b) a demandé au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de la déclaration pour examen à la réunion plénière de haut niveau qui se tiendrait à sa quatre-vingt-troisième session [par. 32 c)].

62. Les activités visées dans la Déclaration sur les générations futures relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du

Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2028.

63. En ce qui concerne les activités prévues au paragraphe 32 c) de la Déclaration sur les générations futures, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences serait amené à traiter en 2028, dans les six langues officielles, un document de 8 500 mots, qui viendrait s'ajouter à sa charge de travail.

64. En ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 32 b) de la Déclaration sur les générations futures, il n'est pas possible d'estimer à l'heure actuelle les incidences financières afférentes à la réunion plénière de haut niveau, les modalités de la réunion n'étant pas encore connues. Lorsque la forme, le cadre et les modalités de la réunion auront été déterminés, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur. En outre, une fois les modalités connues, conformément à la pratique établie, la date de la réunion sera fixée en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

III. Ressources nécessaires

65. Les dépenses qui découlent de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale et pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2025 s'élèvent à 9 246 300 dollars, dont 772 300 dollars au titre des contributions du personnel (voir tableau 14).

Tableau 14

Total des ressources supplémentaires nécessaires comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)		
Pacte numérique mondial	2 691 700	3 436 900
Total partiel (chapitre 1)	2 691 700	3 436 900
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)		
Le Pacte pour l'avenir	118 300	49 000
Pacte numérique mondial	24 500	–
Total partiel (chapitre 2)	142 800	49 000
Chapitre 3 (Affaires politiques)		
Le Pacte pour l'avenir	3 447 800	5 071 800
Total partiel (chapitre 3)	3 447 800	5 071 800
Chapitre 4 (Désarmement)		
Le Pacte pour l'avenir	90 000	–
Total partiel (chapitre 4)	90 000	–

	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures</i>
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)		
Le Pacte pour l'avenir	858 300	572 500
Total partiel (chapitre 9)	858 300	572 500
Chapitre 12 (Commerce et développement)		
Le Pacte pour l'avenir	385 200	295 900
Pacte numérique mondial	396 700	396 700
Total partiel (chapitre 12)	781 900	692 600
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)		
Le Pacte pour l'avenir	284 000	–
Pacte numérique mondial	169 900	91 300
Total partiel (chapitre 29B)	453 900	91 300
Chapitre 29E [Administration (Genève)]		
Pacte numérique mondial	7 600	7 600
Total partiel (chapitre 29E)	7 600	7 600
Total (déduction faite des contributions du personnel)	8 474 000	9 921 700
Chapitre 36 (Contributions du personnel)		
Le Pacte pour l'avenir	447 600	672 100
Pacte numérique mondial	324 700	427 100
Total partiel (chapitre 36)	772 300	1 099 200
Total (contributions du personnel comprises)	9 246 300	11 020 900

IV. Conclusions et recommandations

66. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver des crédits supplémentaires au titre du Pacte pour l'avenir d'un montant de 5 183 600 dollars, dont 118 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 447 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), 90 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement), 858 300 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 385 200 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement) et 284 000 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2025, qui seraient imputés sur le fonds de réserve pour 2025 ;

b) approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, de 22 postes [3 P-5, 13 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, qui serviraient à appuyer les activités qu'elle a prescrites dans sa résolution 79/1 ;

c) approuver la création du Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ;

d) approuver des crédits supplémentaires au titre du Pacte numérique mondial d'un montant de 3 290 400 dollars, dont 2 691 700 au chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 396 700 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), 169 900 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 7 600 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2025, qui seraient imputés sur le fonds de réserve pour 2025 ;

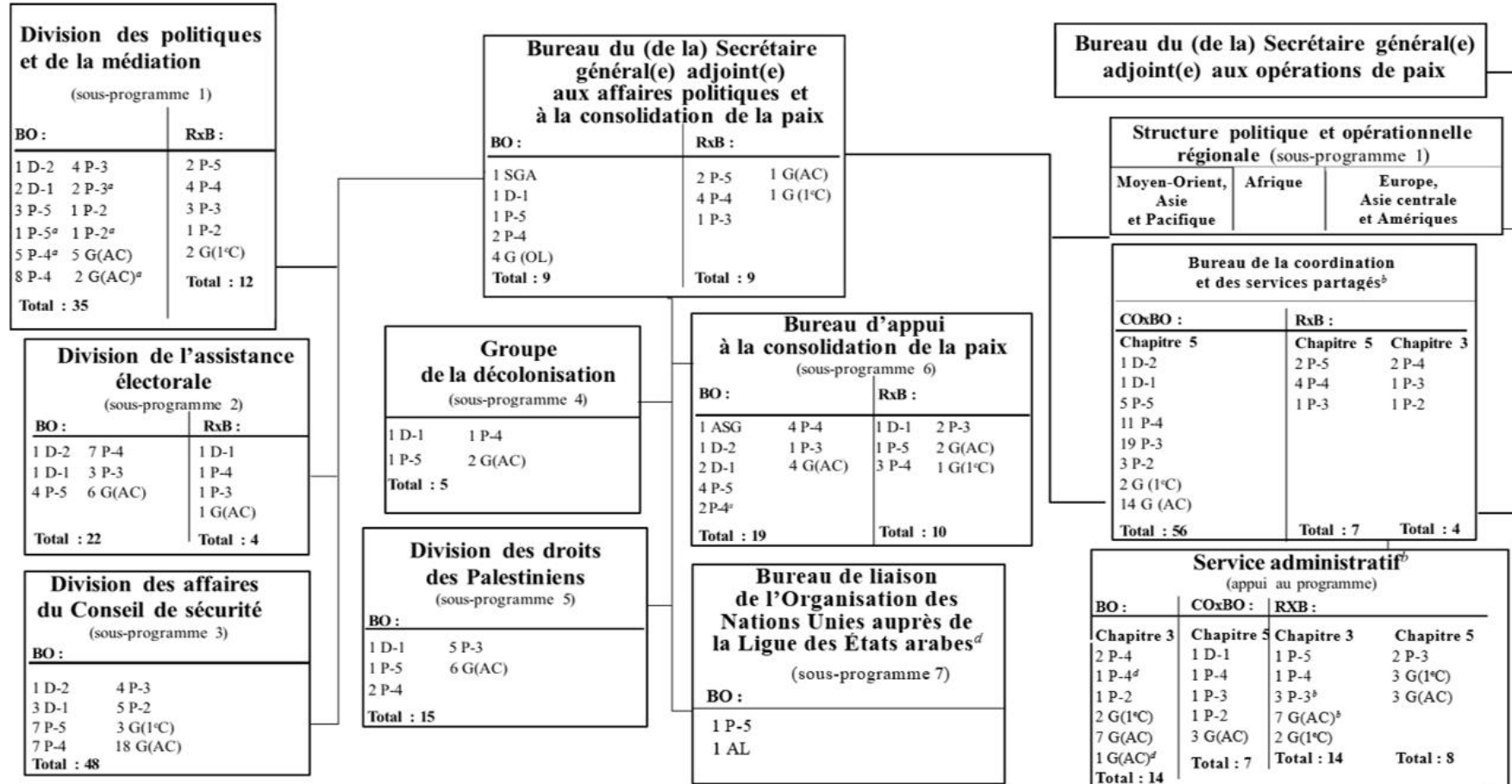
e) approuver, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'inscription au budget ordinaire de six postes du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, au titre du nouveau Bureau des technologies numériques et émergentes, qui relèverait du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) [1 poste de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 P-1 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; la création de 10 postes [1 D-2, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe)], qui relèveraient du nouveau Bureau au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ; la création d'un poste [1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), aux fins de l'appui aux activités prévues dans le Pacte numérique mondial ;

f) ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 772 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

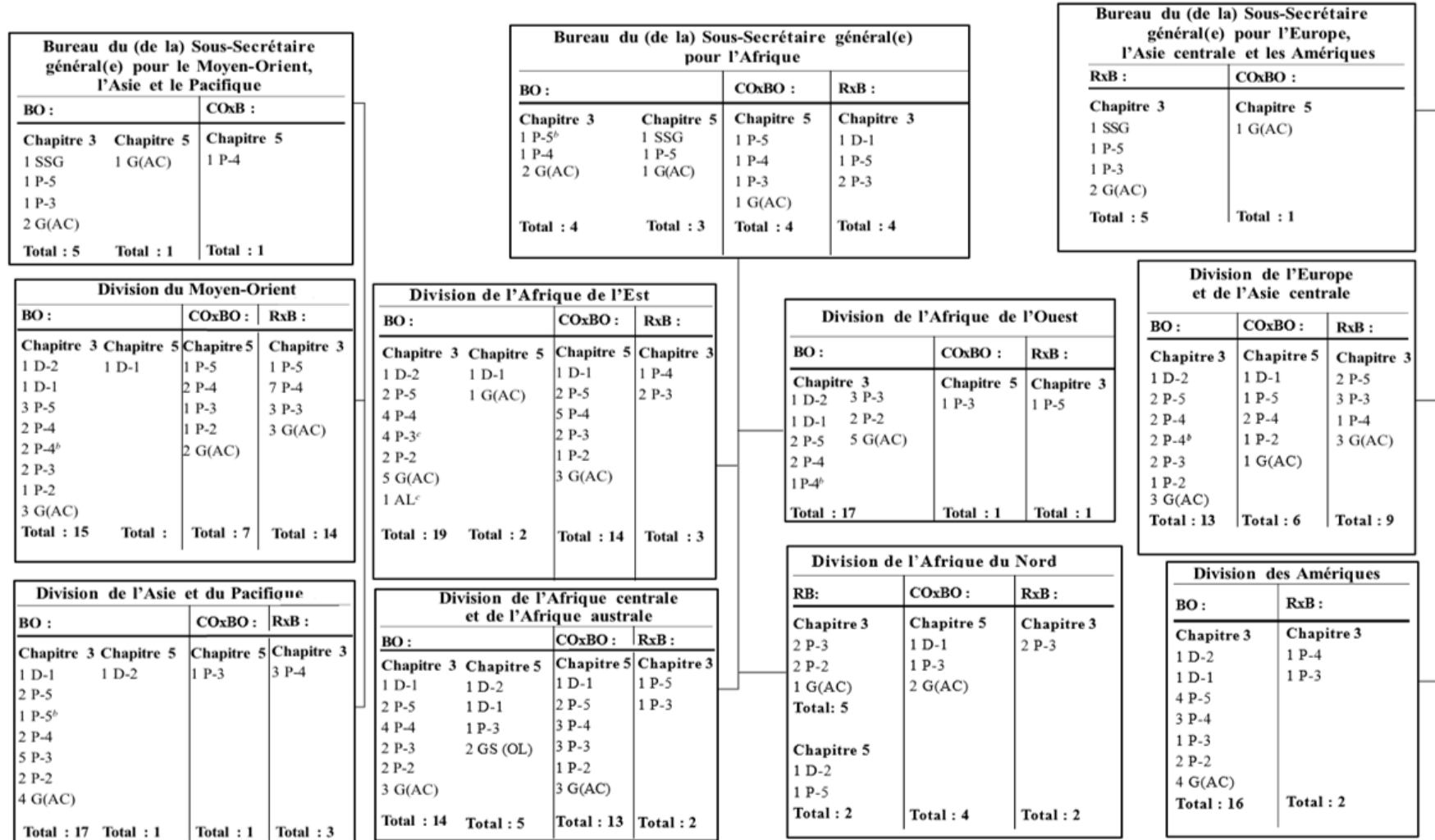
Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2025

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

^a Création.^b Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.^c 2 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) financés au moyen de ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visent à appuyer le Bureau.^d Le bureau de liaison, situé au Caire, est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

B. Structure politique et opérationnelle régionale^a



Abbreviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1^{re} classe) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

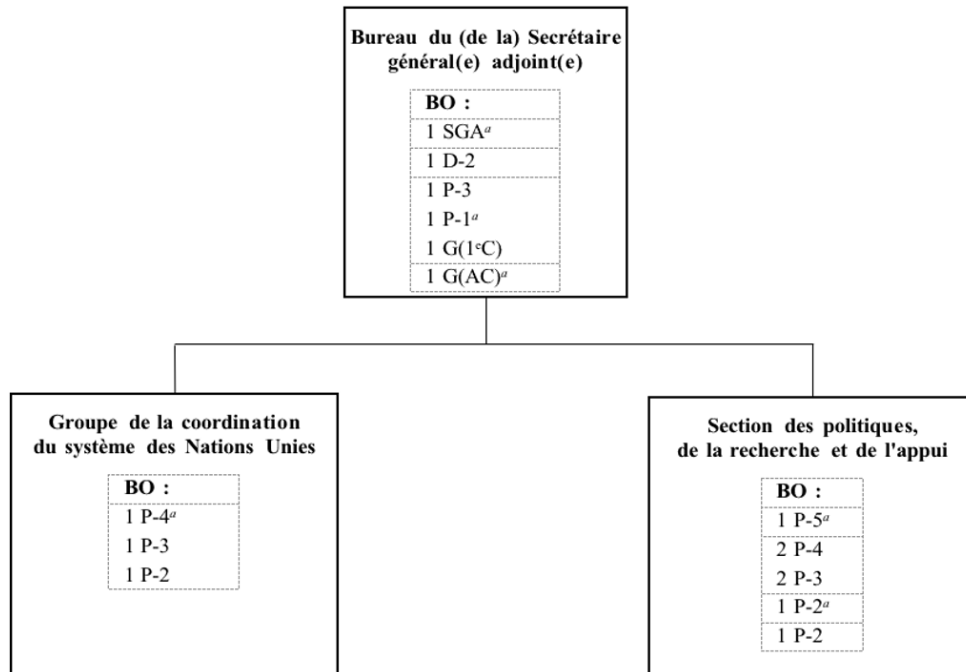
^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Création (dont 1 P-5 au Bureau du (de la) SSG pour l'Afrique à Addis-Abeba, 1 P-5 à la Division de l'Asie et du Pacifique à Jakarta, 1 P-4 à la Division de l'Europe et de l'Asie centrale à Bruxelles).

^c 1 P-3 et 1 AL sont basés à Nairobi.

Annexe II

Organigramme et répartition des postes du Bureau des technologies numériques et émergentes pour 2025



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Transformation.

Annexe III

Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Programme de travail				
Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)				
Division des politiques et de la médiation			Création de 11 postes [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)]	Voir les alinéas a) i) à a) v) du paragraphe 16 du présent document.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Afin d'améliorer l'appui en matière de politiques pour que les bons offices du Secrétaire général soient activement utilisés, comme l'ont demandé instamment les États Membres dans le Pacte pour l'avenir, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) pour faire avancer les travaux associés à la mesure 16 du Pacte. Le ou la titulaire du poste améliorerait la préparation et la planification des politiques, notamment en renforçant l'analyse et la recherche, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines et questions qui sont de plus en plus au centre du règlement pacifique des différends, afin d'éclairer les bons offices et les activités diplomatiques du Secrétaire général; accroître la participation des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales aux activités menées par l'ONU en matière de diplomatie préventive et de médiation pour recenser les domaines d'appui éventuels ; entretenir des relations étroites avec divers groupes interrégionaux d'États Membres qui jouent un rôle actif dans la diplomatie et l'action multilatérale en faveur de la paix afin de promouvoir un échange dynamique de points de vue politiques ; analyser et examiner de manière exhaustive les activités menées par l'ONU dans ce domaine afin de recenser les bonnes pratiques et de mieux mesurer l'incidence de ces activités.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) pour faire avancer les travaux associés à la mesure 18 du Pacte pour l'avenir, en particulier pour ce qui est de l'engagement pris de fournir une assistance aux États qui en font la demande, en pleine conformité avec le principe de la prise en main des programmes par les pays et en répondant aux besoins nationaux, afin de renforcer les capacités des pays de promouvoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de prévention qu'ils prennent en main et de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits. Le (la) spécialiste des questions politiques contribuerait à renforcer et à coordonner un dispositif d'appui englobant tout le système des Nations Unies qui serait mis à la disposition des États Membres qui en feraient la demande, notamment en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Il ou elle travaillerait en étroite coordination avec les divisions de la structure régionale partagée entre le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et avec le dispositif de consolidation de la paix afin de mettre en place une démarche globale visant à

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				s'attaquer aux causes profondes des conflits, dans l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de 2016 consacrées à l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolution 70/262 de l'Assemblée et résolution 2282 (2016) du Conseil), dans lesquelles ceux-ci ont souligné qu'il importait d'intégrer des mesures de consolidation de la paix à tous les stades de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que du relèvement après un conflit. Le ou la titulaire du poste contribuerait en outre à renforcer l'évaluation systématique de l'efficacité des mesures prises par les Nations Unies dans ce domaine afin de mieux en démontrer les retombées.
1	P-4		Spécialiste des questions politiques	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4), dont le ou la titulaire viendrait renforcer les capacités du Département, actuellement inexistantes, en matière de diplomatie préventive et de médiation au moyen de l'analyse des possibilités offertes par les technologies émergentes, notamment les technologies de l'information et des communications et l'intelligence artificielle, et les risques qui y sont associés, et de la définition des moyens de tirer parti des technologies émergentes, des sciences comportementales et de la prospective stratégique pour rendre les bons offices, la diplomatie préventive et les processus de paix plus efficaces et plus inclusifs, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes. Le (la) spécialiste des questions politiques accroîtra l'efficacité des missions politiques spéciales en intégrant les technologies émergentes, les sciences du comportement et la prospective stratégique dans l'exécution du mandat, ainsi qu'en complétant et en élargissant l'ensemble d'outils à la disposition de ces missions. Il ou elle dirigera une étude sur la manière dont les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et les plateformes numériques, peuvent être utilisées pour remédier à des problèmes tels que les discours de haine, la désinformation et la mésinformation. Il ou elle devra également se concentrer sur l'utilité des nouvelles technologies, des sciences comportementales et de la prospective stratégique dans la mise en place de dispositifs d'alerte rapide en temps réel et l'exécution de mesures précoces visant à prévenir l'intensification des conflits et maintenir la paix.
1	P-4		Spécialiste des questions politiques	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à l'appui de la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, dont le ou la titulaire contribuerait à l'analyse et à la prise de décisions stratégiques ainsi qu'aux activités de prévention et de bons offices menées par le Secrétaire général. Le (la) spécialiste des questions politiques : a) coordonnerait l'examen mensuel régional, dispositif central de prise de décision en matière de prévention des crises au Secrétariat de l'ONU, qui favorise des débats factuels et pragmatiques sur telle ou telle priorité nationale, régionale ou thématique, dont les conclusions éclairent l'action du Comité exécutif et du Comité des adjoints ; b) aider le Département à assumer la coprésidence de l'examen (avec le Programme des Nations unies pour le développement) et à renforcer les partenariats dans les entités du système des Nations Unies ; c) diriger une équipe d'analystes et plus de 60 personnes référentes du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes de sorte que les participants à l'examen mensuel régional disposent d'analyses poussées fondées sur des enquêtes, des modèles quantitatifs et des données internes et externes.

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) dont le ou la titulaire contribuerait directement aux engagements pris au titre de la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, qui préconise de prendre des mesures plus intensives et sophistiquées en matière de prévention des conflits. En développant et en affinant les cadres et outils d'analyse des conflits, le (la) spécialiste des questions politiques apportera un appui essentiel à la mise en œuvre de mesures diplomatiques proactives et traduira sur le plan opérationnel les mandats de l'ONU en matière de prévention. Il ou elle concevra et formulera des méthodes évolutives en matière d'analyse des conflits, y compris l'analyse de l'économie politique et l'analyse des conflits et du développement, en veillant à ce que l'ONU reste à l'avant-garde des pratiques exemplaires. Il lui faudra tout particulièrement recueillir les points de vue des États Membres de plusieurs régions, en tenant compte de leurs perspectives diverses dans les cadres en question de sorte que ceux-ci soient complets et adaptables aux différents contextes géopolitiques. Le ou la titulaire superviserait une base de données des mesures prises par le passé et actuellement par l'ONU dans ce domaine, ainsi que par d'autres acteurs, notamment les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales, qui servirait de répertoire de connaissances destiné à consolider les mesures qui seront prises à l'avenir.
	1	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)], dont le ou la titulaire apporterait une assistance administrative aux nouvelles capacités énumérées ci-dessus dans le cadre de l'exécution de leur travail à l'appui des fonctions de planification des politiques visant à renforcer la volonté politique en matière de diplomatie préventive et de bons offices.
	1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Il est essentiel de créer un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) pour renforcer la capacité du Département de donner des conseils spécialisés sur les cessez-le-feu et les dispositions de sécurité dans le cadre des processus de paix. La personne qui remplira cette haute fonction de conseil contribuera directement à renforcer la capacité de l'ONU de répondre aux situations de conflit en offrant des conseils spécialisés aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'à l'ensemble du système des Nations Unies sur la négociation, la mise en œuvre et la gestion des cessez-le-feu. Le (la) spécialiste hors classe des questions politiques définira, coordonnera et dirigera des activités visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les aspects techniques complexes des accords de cessez-le-feu et des dispositions de sécurité y étant associées. Il ou elle aura notamment pour tâche d'élaborer des cadres de politique générale et des orientations opérationnelles qui tiennent compte des meilleures pratiques s'agissant des négociations de cessez-le-feu et des mécanismes de suivi.
	1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) dont le ou la titulaire contribuerait directement au renforcement de la cohérence opérationnelle entre les activités menées par le Département et les initiatives de médiation et de bons offices prises sous la direction du Secrétaire général, comme suite au paragraphe 37 du Pacte pour l'avenir. Le ou la spécialiste des questions politiques assurera la coordination de l'appui opérationnel apporté aux États Membres

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				et aux organisations régionales et sous-régionales en encourageant le dialogue et les activités de prévention et de médiation. Il ou elle contribuera à traduire en actes les objectifs stratégiques du Pacte pour l'avenir en renforçant la capacité de l'ONU non seulement de mener ses propres activités de médiation, mais aussi de renforcer et d'appuyer les initiatives de médiation et de diplomatie préventive prises par d'autres acteurs. La création de ce poste permettra au Département de rester équipé pour répondre aux nouveaux problèmes se présentant dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme le prévoit le Pacte pour l'avenir.
	1	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	La création d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2) va directement dans le sens des objectifs énoncés à l'alinéa f) du paragraphe 37 du Pacte pour l'avenir. L'ONU sera ainsi mieux à même de diriger et d'appuyer les activités de médiation en accordant la priorité au renforcement des capacités et en élaborant des orientations concrètes en matière de médiation. Le ou la spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) jouera un rôle clé dans la traduction des engagements pris dans le Pacte en matière de médiation et de diplomatie préventive en outils et ressources concrets. Il ou elle se concentrera sur la création, l'amélioration et la diffusion d'orientations relatives à la médiation, en veillant à ce que ces documents soient adaptés au contexte, pratiques et accessibles. Il ou elle veillera à ce que les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, le personnel des Nations Unies et d'autres partenaires aient largement accès aux possibilités de renforcement des capacités.
	1	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] dont le ou la titulaire contribuerait à la coordination de la planification et de la préparation des activités d'appui opérationnel menées dans le système des Nations Unies et avec des partenaires clés tels que les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer viendra renforcer la fonction traditionnelle du Département consistant à apporter un appui aux réseaux féminins régionaux de médiation, ainsi qu'à la création de groupes consultatifs de femmes en faveur des processus politiques en cours et à l'assistance qui leur est apportée, en plus de ses responsabilités liées à la prise en compte des questions de genre dans ces processus. Le (la) spécialiste des questions politiques coordonnera l'assistance technique concernant les stratégies de médiation inclusive, notamment en donnant des conseils techniques sur les questions de genre aux médiateurs et aux équipes de médiation de l'ONU ainsi qu'aux États Membres et aux organisations régionales qui en font la demande (comme suite aux mesures 16 et 19 du Pacte pour l'avenir).
Structure politique et opérationnelle régionale			Création de 7 postes (2 P-5 et 5 P-4)	Voir les alinéas a) vi) à a) x) du paragraphe 16 du présent document.
Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) pour l'Afrique	1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe) (Addis-Abeba)	Le ou la titulaire du poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qu'il est proposé de créer mettra au point et mènera des activités visant à renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine dans les domaines de la médiation et de la diplomatie préventive et conduira des recherches et des analyses sur les tendances en matière de

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				médiation et de processus de paix observées et les approches adoptées à cet égard dans la région. Il ou elle sera également responsable de la coordination des activités menées par l'ONU pour renforcer le partenariat avec la Commission de l'Union africaine sur des questions connexes. Il ou elle rendra compte au ou à la chef de l'Équipe chargée du partenariat avec l'Union africaine relevant du Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) pour l'Afrique.
Division de l'Asie et du Pacifique	1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe) (Jakarta)	Le ou la spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) mettra au point et mènera des activités visant à renforcer les capacités du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans les domaines de la médiation et de la diplomatie préventive et conduira des recherches et des analyses sur les tendances en matière de médiation et de processus de paix observées et les approches adoptées à cet égard dans la région. Il ou elle sera également responsable de la coordination des activités menées par l'ONU pour renforcer le partenariat avec le secrétariat de l'ASEAN sur des questions connexes. Il ou elle rendra compte au ou à la spécialiste des questions politiques (hors classe) et chef d'équipe pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est de la Division de l'Asie et du Pacifique.
Division de l'Europe et de l'Asie centrale	1	P-4	Spécialiste des questions politiques (Bruxelles)	Le ou la spécialiste des questions politiques (P-4) mettra au point et mènera des activités visant à renforcer le partenariat avec les institutions de l'Union européenne dans les domaines de la médiation et de la diplomatie préventive et conduira des recherches et des analyses sur les tendances en matière de médiation et de processus de paix observées et les approches adoptées à cet égard par l'Union européenne. Il ou elle rendra compte au ou à la spécialiste des questions politiques (hors classe) et chef de l'équipe chargée du partenariat avec l'Union européenne de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le ou la spécialiste des questions politiques (P-4) conduira des recherches et des analyses approfondies et établira des stratégies sur des aspects thématiques cruciaux liés au conflit en Ukraine afin d'accroître l'état de préparation et de planification stratégique de l'ONU en ce qui concerne la concrétisation des engagements diplomatiques pris par le Secrétaire général en vue de réduire les tensions. En coordination avec les parties prenantes du Secrétariat de l'ONU, y compris les présences dans la région et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les membres du Conseil de sécurité, les autres États Membres concernés, les organisations régionales et sous-régionales et le milieu universitaire, il ou elle préparera et examinera les divers documents nécessaires pour que le Secrétaire général puisse exercer ses fonctions de bons offices.
Division du Moyen-Orient			Création de 2 postes (2 P-4)	Voir l'alinéa a) ix) du paragraphe 16 du présent document
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le ou la titulaire du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer suivra et évaluera l'évolution de la situation politique dans le territoire palestinien occupé et en Israël, et mènera à bien des analyses politiques et des analyses de tendances approfondies, notamment sur des questions interdisciplinaires relatives au processus de paix au Moyen-Orient. Il ou elle assurera le suivi des réunions et des décisions du Conseil de sécurité et d'autres organes et comités intergouvernementaux s'intéressant au Moyen-Orient, en coordination avec le Bureau du (de la) coordinateur(trice)

			spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le ou la titulaire du poste sera responsable d'entretenir les contacts avec les parties prenantes du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les membres du Conseil de sécurité, les autres États Membres concernés et les organisations régionales. Il ou elle devra notamment rédiger et réviser divers documents, dont des rapports devant être présentés au Conseil de sécurité, des éléments de langage et des notes d'information pour des réunions de hauts fonctionnaires.
	1 P-4	Spécialiste des questions politiques	Le ou la titulaire du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer élaborera des approches innovantes et des initiatives ciblées répondant à la dynamique régionale complexe et favorisant une plus grande cohésion régionale au Moyen-Orient en procédant à une analyse complète et de qualité. En faisant la synthèse de diverses perspectives de recherche et en préparant des états analytiques de la situation au niveau interrégional, il ou elle contribuera à une analyse situationnelle commune axée sur l'alerte précoce et les facteurs de conflit. Il ou elle favorisera une plus grande cohérence entre les différentes opérations des Nations Unies et les autres présences en encourageant la coordination et la collaboration entre les missions. Il ou elle devra notamment assurer la liaison avec les parties prenantes du Secrétariat de l'ONU, y compris avec les présences dans la région et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les membres du Conseil de sécurité, les autres États Membres concernés et les organisations régionales.
Division de l'Afrique de l'Ouest	1 P-4	Spécialiste des questions politiques	Le (la) spécialiste des questions politiques (P-4) analysera et suivra le processus de paix, se tiendra au fait de l'évolution des questions de paix et de sécurité au Mali et donnera en temps utile des conseils et proposera des possibilités d'action en matière de prévention et de consolidation et de maintien de la paix. Il ou elle assurera le suivi des réunions et des décisions du Conseil de sécurité et d'autres organes et comités intergouvernementaux s'intéressant au Mali et participera à des missions d'établissement des faits, de planification, de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix au Mali et dans la région, selon les besoins.
Sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)			
Bureau d'appui à la consolidation de la paix		Création de 2 postes (2 P-4)	Voir les alinéas b) i) et ii) du paragraphe 16 du présent document.
	1 P-4	Spécialiste des questions politiques	De véritables partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales peuvent considérablement renforcer les mesures de prévention. Afin de favoriser ces partenariats essentiels et de combler le manque de capacités actuel, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4). Le ou la titulaire du poste pilotera la collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, en promouvant une analyse conjointe des risques et en menant des évaluations complètes permettant de recenser les besoins et les vulnérabilités sur le plan financier dans des contextes fragiles. Il ou elle élaborera également des stratégies d'intervention précoce et des mesures préventives, contribuant ainsi aux activités de prévention en cours. En veillant à ce que le financement international soit stratégiquement axé sur les mesures de prévention, il ou elle

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				contribuera à ce qu'une approche plus coordonnée et systémique de la prévention et du maintien de la paix soit adoptée dans diverses régions.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le ou la titulaire du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer viendrait renforcer, en application du paragraphe 37 du Pacte pour l'avenir, la capacité de l'ONU de diriger et d'appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive mettant l'accent sur le respect des engagements pris tendant à assurer la participation constructive des jeunes dans les processus politiques, condition essentielle à une paix durable. Personne référente pour le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le ou la spécialiste des questions politiques viendra renforcer la capacité du Département de favoriser des stratégies de diplomatie préventive inclusive et de promouvoir la participation des jeunes aux processus de médiation et de paix. Il ou elle aura notamment pour fonctions de conduire des recherches et des analyses afin de recenser les nouvelles tendances ainsi que les grandes lacunes en matière de participation des jeunes à la prévention et à la médiation, et de coordonner l'apport des compétences voulues aux missions politiques spéciales ainsi qu'aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales qui en font la demande. Il ou elle dirigera la coordination et la préparation du rapport biennal du Secrétaire général sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, conformément aux mandats confiés par le Conseil de sécurité, notamment dans ses résolutions 2250 (2015) , 2419 (2018) et 2535 (2020) , et de veiller à ce qu'une approche holistique à l'échelle du système soit adoptée.
Appui au programme				
Service administratif			Création de 2 postes [1 P-4 et 1 G(AC)]	Voir l'alinéa c) du paragraphe 16 du présent document.
	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Il est proposé de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) au Service administratif. Le ou la titulaire du poste s'acquitterait des fonctions suivantes : a) gérer et coordonner le recrutement et l'administration du personnel en veillant à l'application cohérente des règles et procédures de l'Organisation ; b) donner des conseils et apporter un appui au personnel d'encadrement et aux membres du personnel concernant les questions liées aux ressources humaines, notamment le recrutement, l'entrée en fonctions et le transfert du personnel, l'administration des prestations, le perfectionnement professionnel et l'accompagnement des carrières, la gestion de la performance et la cessation de service ; c) contribuer à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui favorisent l'égalité des genres, la diversité géographique et l'inclusion ; d) soutenir les mesures visant à rationaliser en permanence les processus de gestion des ressources humaines afin d'en améliorer l'efficacité ; e) procéder à des analyses de données et établir des rapports relatifs aux effectifs et à d'autres questions relatives au personnel.
	1	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines/partenaire ressources humaines	Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines et partenaire ressources humaines [G(AC)] au Service administratif. Le ou la titulaire du poste s'acquitterait des fonctions suivantes : a) exécuter les tâches administratives liées aux activités de gestion des ressources

<i>Composante/ sous-programme/division</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				humaines, notamment le recrutement, la promotion, le transfert et l'affectation du personnel, l'indemnité de fonctions, la prolongation des contrats, la cessation de service et l'évaluation et la notation, et d'en assurer le suivi ; b) répondre aux demandes de renseignements du personnel concernant les prestations, les conditions d'emploi, les devoirs et les responsabilités prévus par le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et les procédures administratives connexes ; c) aider à pourvoir les postes de toutes catégories, notamment en procédant à la vérification des références et des diplômes des candidats et en en assurant le suivi, en veillant à l'accomplissement des formalités préalables au recrutement et en calculant les traitements et les avantages connexes ; d) effectuer des recherches sur un éventail de questions liées aux ressources humaines et concourir à établir des notes et des rapports.

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe IV

Bureau des technologies numériques et émergentes : récapitulatif des postes qu'il est proposé de transformer ou de créer

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	1	SGA	Chef de bureau/Secrétaire général(e) adjoint(e) aux technologies numériques et émergentes (transformation)	Le ou la titulaire du poste représenterait le Secrétaire général pour toutes les questions relatives aux travaux menés par l'ONU concernant les technologies numériques et émergentes et lui ferait rapport. Il ou elle serait chargé(e) d'exécuter le mandat du Bureau des technologies numériques et émergentes, décrit au paragraphe 29 du présent document. Ses fonctions consisteraient, entre autres, à promouvoir et à coordonner les activités de coopération numérique, à renforcer la coordination de la coopération numérique dans l'ensemble du système des Nations Unies, à diriger les activités de mise en œuvre du Pacte numérique mondial et à faciliter le dialogue sur les politiques entre les différentes parties prenantes afin d'accélérer la coopération dans le domaine des technologies numériques et émergentes au niveau mondial.
	1	D-2	Directeur(trice) (création)	En sa qualité d'adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le ou la titulaire du poste assurerait la supervision et la gestion stratégiques des différents domaines d'activité du Bureau des technologies numériques et émergentes au nom du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), entretiendrait des contacts avec les entités des Nations Unies, les gouvernements et d'autres parties prenantes et faciliterait les échanges du (de la) Chef du Bureau avec des interlocuteurs internes et externes, notamment en ce qui concerne la coordination au niveau du système des Nations Unies, dans le but d'y renforcer la coordination de la coopération numérique.
	1	P-3	Fonctionnaire d'administration (création)	Le ou la titulaire du poste gérerait les tâches administratives du Bureau des technologies numériques et émergentes. Ses fonctions consisteraient, entre autres, à apporter un appui administratif dans le cadre du détachement et du recrutement de membres du personnel, à gérer les contrats et les consultants, les achats et le matériel, et l'informatique et les communications, à assurer la cybersécurité, à élaborer des procédures et des processus administratifs internes, et à assurer la gestion financière générale du Bureau.
	1	P-1	Spécialiste de la gestion des programmes (administrateur(trice) adjoint(e) de 2 ^e classe) (transformation)	En sa qualité d'assistant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le ou la titulaire du poste apporterait son concours aux préparatifs logistiques, administratifs et techniques des réunions, des activités de coopération et des voyages, notamment en coordination avec d'autres membres du Bureau des technologies numériques et émergentes.
	1		Assistant(e) administratif(ve) (création)	Le ou la titulaire du poste gérerait l'emploi du temps du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), s'occuperait de la correspondance officielle et assurerait la tenue des dossiers et d'autres fonctions connexes pour le Bureau.
	1	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve) (transformation)	Le ou la titulaire du poste gérerait l'emploi du temps du (de la) Directeur(trice), s'occuperait de la correspondance officielle, assurerait la tenue des dossiers et d'autres fonctions connexes pour le Bureau et apporterait son concours au (à la) spécialiste de la gestion des programmes (administrateur(trice) adjoint(e) de 2 ^e classe) et au (à la) fonctionnaire d'administration.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Groupe de la coordination du système des Nations Unies	1	P-4	Chef d'équipe chargé(e) de la coordination du système des Nations Unies (transformation)	Le ou la titulaire du poste dirigerait et gérerait les travaux du Groupe de la coordination du système des Nations Unies. Ses fonctions consisteraient notamment à participer aux mécanismes de coordination des technologies numériques et émergentes du système des Nations Unies, à collaborer avec les organisations et les entités du système pour mettre effectivement en œuvre les décisions intergouvernementales concernant la coopération dans le domaine des technologies numériques et émergentes et à faciliter l'échange d'informations ainsi que la communication d'informations sur l'exécution des travaux liés à la technologie dans tout le système.
	1	P-3	Coordonnateur(trice) (création)	Le ou la titulaire du poste contribuerait à la coordination du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération numérique et des technologies émergentes. Ses fonctions consisteraient notamment à faciliter les accords de coordination sur les technologies numériques et émergentes dans tout le système des Nations Unies, ce qui supposerait, entres autres, de préparer et d'organiser des exercices de coordination et d'en assurer le suivi, de rédiger et résumer des contributions aux messages et positions communes concernant les questions technologiques, et de contribuer à l'échange d'informations dans le système des Nations Unies et à la communication d'informations sur l'exécution des travaux liés à la technologie.
	1	P-2	Coordonnateur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (création)	Le ou la titulaire du poste faciliterait la coordination du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération numérique et des technologies émergentes. Ses fonctions consisteraient notamment à tenir un calendrier des activités de coordination menées dans le domaine, à établir des notes d'information et de messages clés dans le cadre de la participation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies et à assurer la liaison avec les personnes référentes concernées du système afin de recueillir des contributions sur des sujets pertinents.
Section des politiques, de la recherche et de l'appui	1	P-5	Chef de la Section des politiques, de la recherche et de l'appui (transformation)	Le ou la titulaire du poste conseillerait le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et le (la) Directeur(trice) sur les questions relatives aux politiques, à la recherche et à l'appui, y compris les partenariats. Il lui incomberait notamment de planifier et de mettre à exécution les travaux du Bureau concernant les politiques, la recherche et l'appui, notamment en ce qui concerne les technologies numériques et émergentes telles que l'intelligence artificielle, et l'appui aux processus intergouvernementaux, le cas échéant, et d'en assurer le suivi. En tant que principal(e) interlocuteur(trice) auprès des différents partenaires du Bureau des technologies numériques et émergentes, le ou la titulaire serait également responsable d'établir des partenariats multipartites afin de mobiliser les parties prenantes concernées à l'appui des principaux mandats du Bureau.
u	1	P-4	Administrateur(trice) de programme chargé(e) des partenariats (création)	Le ou la titulaire faciliterait les dialogues politiques multipartites dans les domaines pertinents, notamment les technologies numériques et émergentes telles que l'intelligence artificielle, aiderait à organiser, préparer et mener des dialogues et des activités de communication multipartites et à en assurer le suivi et contribuerait à l'élaboration et à la tenue à jour d'accords de partenariat multipartites avec les organisations concernées.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-3	Administrateur(trice) de programme chargé(e) de l'appui aux politiques (création)	Le ou la titulaire du poste appuierait notamment les processus, les consultations et les délibérations d'experts intergouvernementaux pertinents, notamment en tenant à jour les informations concernant les programmes de travail et les contributions des parties prenantes, en analysant les politiques pertinentes, en convoquant et en organisant des réunions pour faciliter les échanges avec les parties prenantes, en rédigeant des documents de séance tels que des procès-verbaux ou des résumés, et en entretenant des relations avec les parties prenantes, notamment dans le domaine des technologies numériques et émergentes, telles que l'intelligence artificielle.
	1	P-4	Administrateur(trice) de programme chargé(e) de la recherche sur les politiques (création)	Le ou la titulaire du poste mènerait notamment des recherches et des analyses approfondies sur les implications des technologies émergentes pour le travail de l'Organisation en vue d'étayer les débats multipartites sur la question, en assurant la liaison avec les mécanismes existants tels que le Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général chargé de rendre des avis indépendants sur les percées scientifiques et technologiques. Il ou elle conduirait également des recherches sur certaines politiques en vue d'élaborer des orientations sur l'exploitation des technologies au service du développement à l'intention des États Membres et des organisations régionales, en collaborant étroitement avec les commissions économiques régionales et le Bureau de la coordination des activités de développement afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies à contribuer au renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques et émergentes.
	1	P-3	Administrateur(trice) de programme chargé(e) de la recherche sur les politiques (création)	Le ou la titulaire du poste conduirait notamment des recherches sur certaines politiques en vue d'élaborer des orientations sur l'exploitation des technologies au service du développement à l'intention des États Membres et des organisations régionales, ce qui supposerait, entre autres, de rechercher des spécialistes et de recenser les meilleures pratiques en collaborant avec le milieu académique et les réseaux s'intéressant aux politiques et à d'autres domaines pertinents, de rédiger des notes de synthèse et des cadres de politique générale, et de traduire les directives de politique générale en supports de connaissance qui pourraient servir à l'élaboration, par les parties prenantes concernées, d'approches technologiques.
	1	P-2	Administrateur(trice) de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) chargé(e) des partenariats (transformation)	Le ou la titulaire du poste apporterait notamment un appui technique et opérationnel en ce qui concerne les aspects administratifs et financiers des partenariats, ce qui supposerait, entre autres, de rédiger, d'examiner et de conclure des accords de partenariat, ainsi que de suivre et d'évaluer ces accords.
	1	P-2	Administrateur(trice) chargé(e) des rapports (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (création)	Le ou la titulaire du poste serait notamment chargé(e) de regrouper, d'analyser et de présenter les informations reçues d'entités multipartites et d'autres entités concernées sur les progrès réalisés dans la mise en application des décisions intergouvernementales concernant la coopération dans le domaine des technologies numériques et émergentes.

Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).